



LE DEVOIR

VOL. XCIV N° 211

LE JEUDI 18 SEPTEMBRE 2003

87c + TAXES = 1\$

Mariage gai: le projet de loi actuel ne survivrait pas sous Martin

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Moins de 24 heures après un vote extrêmement serré sur la définition du mariage, la ministre de la Santé, Anne McLellan, est venue redonner espoir à ceux qui hésitent à suivre le gouvernement dans ce dossier. Elle a tenu à rappeler que rien ne garantit que l'avant-projet de loi du gouvernement sur les mariages entre conjoints de même sexe restera intact une fois Paul Martin devenu chef.

«A moins que l'avant-projet de loi ne soit présenté à la Chambre et voté avant le changement de leader, je ne pense pas que quiconque présume que cet avant-projet de loi sera la législation qui sera ultimement présentée au Parlement», a déclaré à sa sortie de la réunion du caucus libéral cette partisane de la première heure de Paul Martin.

«Un nouveau premier ministre voudra de toute évidence mettre en avant ses vues et consulter les gens pour déterminer comment nous pourrions aller de l'avant sur cette question. [...] Il y a fort probablement différentes approches possibles. En fait, il pourrait même y avoir d'autres questions qui pourraient être posées à la Cour suprême», a-t-elle ajouté.

Il n'a jamais fait de doute que l'avant-projet de loi présenté par le gouvernement pourrait, à la lumière de l'avis de la Cour suprême attendu l'an prochain, faire l'objet d'amendements. Même chose lorsque le projet sera étudié aux Communes. D'ici là, cependant, le gouvernement a écarté la possibilité de modifier son avant-projet ou de soumettre de nouvelles questions au plus haut tribunal du pays.

L'avant-projet de loi définit le mariage comme une union entre deux personnes, et non plus entre un homme et une femme à l'exclusion de toute autre personne. Il précise aussi que, par respect pour la liberté de religion, les Églises seront libres de bénir ou non ces unions. Les questions à la cour reprennent ces points.

Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, et le premier ministre Jean Chrétien ont en particulier rejeté la possibilité de faire une distinction entre le mariage traditionnel et une union civile pour les homosexuels, une solution mise en avant par plusieurs libéraux cet été.

La sortie de Mme McLellan, à ce moment particulier, vient renforcer la position qu'a encore répétée Paul Martin mardi, à savoir qu'il est prêt à examiner d'autres options qui permettraient de respecter les jugements des tribunaux sans avoir recours toutefois à la clause dérogatoire.

Pour les députés désireux d'examiner des solutions différentes de celle du gouvernement, cela signifie que le dossier n'est pas clos.

VOIR PAGE A 8: MARIAGE

■ Autres informations
en page A 3

L'UdeM veut créer une minifaculté de médecine à Trois-Rivières

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La faculté de médecine de l'Université de Montréal caresse le projet de créer une minifaculté à Trois-Rivières, où des étudiants recevraient sur place une formation complète, grâce à un partenariat établi avec les hôpitaux locaux et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Le projet, lancé il y a quelques mois, fait actuellement l'objet de discussions intenses entre des représentants de l'Université de Montréal (UdeM) et du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRT), qui obtiendrait, dans la foulée de ce projet, le titre d'hôpital universitaire affilié.

Le projet ferait aussi de l'UQTR un partenaire de

VOIR PAGE A 8: UDEM

INDEX

7	75313 00067	2	
Announcements	B 5	Idées	A 7
Avis publics ..	B 4	Météo	B 4
Culture	B 8	Monde	A 5
Décès	B 5	Mots croisés ..	B 4
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

Vers un déficit de 4 milliards

L'économie québécoise a ralenti depuis le budget Séguin

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Tandis que Jean Charest persiste à promettre une baisse d'impôt de un milliard de dollars dès l'an prochain, son gouvernement est aux prises avec une impasse financière de quatre milliards en 2004-05 attribuable au ralentissement économique. La situation

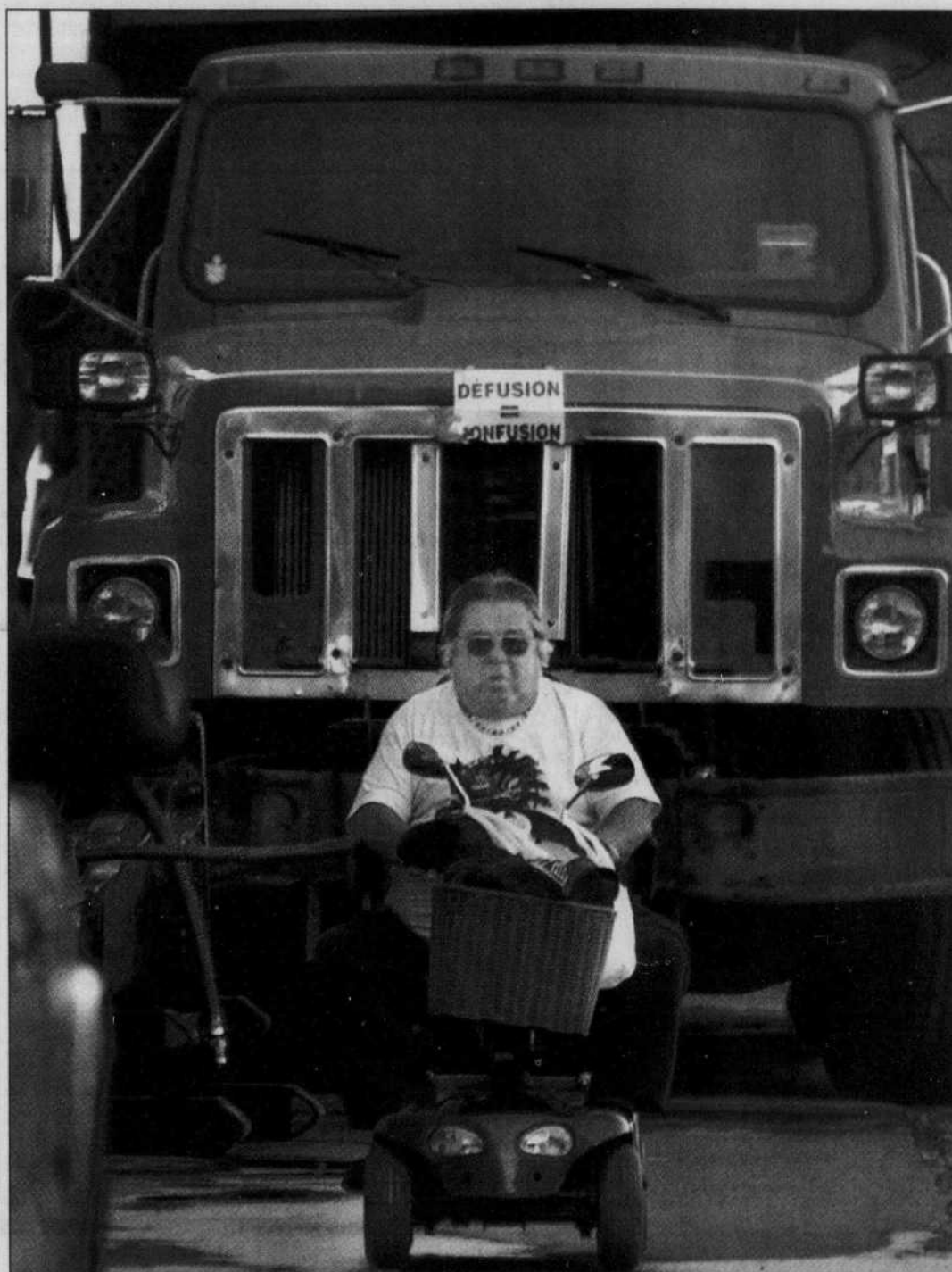
des finances publiques québécoises inquiète sérieusement les mandarins du ministère des Finances.

C'est ce qu'a appris *Le Devoir* de sources sûres. En présentant son premier budget, en juin dernier, le ministre des Finances, Yves Séguin, avait révélé qu'avant même de consentir la baisse d'impôt de un milliard promise dans le programme électoral des libéraux pour 2003-04, le gouvernement devrait résor-

ber une impasse financière de 1,9 milliard. Or, depuis le dépôt du budget, les conditions économiques se sont grandement détériorées: ce sont maintenant trois milliards que le gouvernement

VOIR PAGE A 8:
DÉFICIT

Attention: cols bleus en colère



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES COLS BLEUS de Montréal ont déterré la hache de guerre et manifesté dans les rues du centre-ville hier matin. La lente procession des véhicules municipaux a perturbé la circulation, poussant la Ville à demander l'intervention du Conseil des services essentiels. Les négociations en vue du renouvellement et de l'harmonisation des conventions collectives des 5300 cols bleus ont été rompues mardi soir au terme de deux jours de pourparlers intensifs. Nos informations en page A 4.

Qui sont les partenaires potentiels?

Québec donne deux semaines à ses fonctionnaires pour dresser une liste de firmes aptes à offrir des services gouvernementaux

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

C'est à une véritable opération orientée vers le partenariat public-privé, l'impartition et même la privatisation que sont soumis tous les ministères québécois dans le cadre de la réingénierie de l'État. D'ici deux semaines, les fonctionnaires responsables de ce délicat dossier devront dresser une liste de partenaires privés aptes à offrir certains services gouvernementaux.

La réflexion de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, sur la réingénierie de l'État semble donc plus avancée que les cinq grands principes qu'elle martèle depuis cinq mois. Dimanche dernier, Mme Jérôme-Forget rappelait encore aux militants libéraux réunis en conseil général que l'exercice de réingénierie de l'État est un large questionnement. Mais selon une note du Conseil du trésor obtenue par *Le Devoir*, le chemin emprunté par les fonctionnaires qui participent à cette révision des structures gouvernementales est très balisé.

Ainsi, le Conseil du trésor demande à ses gestionnaires de fournir une liste de partenaires potentiels, ce qui pourrait laisser entendre que des fournisseurs auraient été sollicités afin de faire état de leur expertise et de leur capacité de prendre le relais du gouvernement dans certains secteurs d'activité ainsi que des délais éventuels.

En fait, les cinq principes élaborés, dont celui de recentrer l'État sur ses missions essentielles, chapeautent toute une série de questions très précises. Ce guide apparaît à l'annexe 2 d'un document dont la première partie circule depuis la semaine dernière et qui s'intitule *Révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux dans le cadre de la réingénierie*

Québec prévoit de démarrer «l'opération des crédits détaillés» pour la mise en œuvre de la réingénierie dès janvier prochain

VOIR PAGE A 8: PARTENAIRES

UFOland ferme définitivement ses portes

Les Élohims perdent leur piste d'atterrissage au Québec

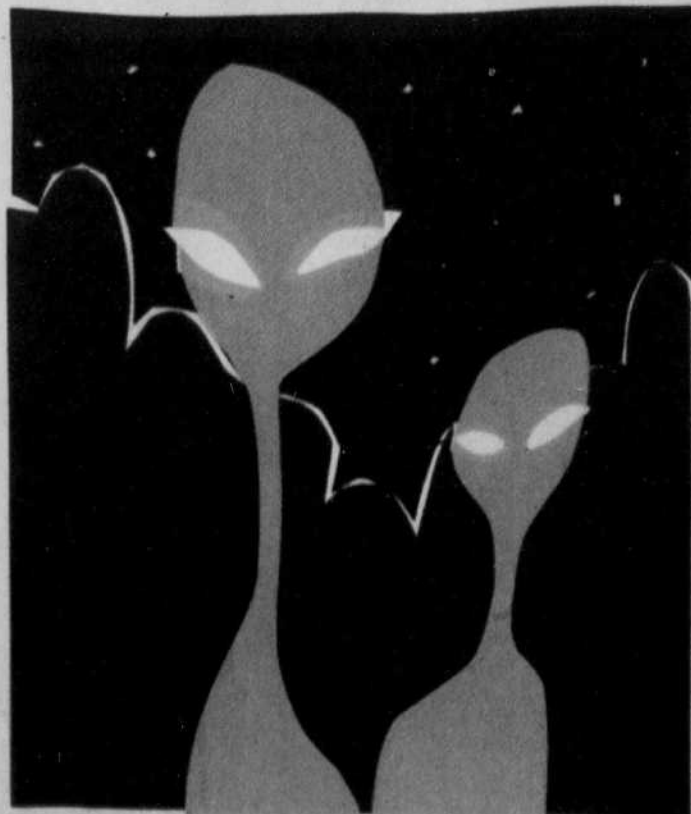
FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Les extraterrestres viennent de perdre leur piste d'atterrissage au Québec. Sans tambour ni trompette, le centre UFOland, ouvert en 1995 dans la municipalité de Maricourt (Cantons-de-l'Est) par le mouvement soucoupiste raëlien, vient en effet de fermer définitivement ses portes. Avec une discrétion et une économie d'explications qui tranchent avec l'appétit médiatique du chef de l'organisation, Claude Vorilhon, dit Raël.

Pas de coup d'éclat, pas de vrai ou de faux bébé cloné, pas de déesses blondes... la fermeture du «centre d'interprétation» des ovnis ne semble pas être au cœur de la stratégie de communication du mouvement. Tout au plus, une visite du site Internet d'UFOland permet de constater que le voyage dans une galaxie près de chez nous est bel et bien terminé: «Le centre UFOland ferme ses portes. Merci aux quelques milliers de visiteurs qui ont su prendre part à cette grande aventure dans ce monde fantastique des ovnis et des extra-terrestres», peut-on lire maintenant en guise d'introduction, sans plus d'explications.

Problème d'affluence? Perte de vitesse du groupe au Québec? Chicane de voisinage? Les motifs de la mise au rancart de la reproduction d'une soucoupe volante et des salles thématiques expliquant l'univers de M. Vorilhon — mais aussi le monde du clonage humain — demeurent encore obscurs. Et l'entourage du chef de l'organisation n'a pas l'intention d'y apporter une source de lumière. «Le centre a fermé définitivement il y a un mois, a confirmé au *Devoir* Frédérique — qui préfère ne pas dévoiler son nom de famille —, du bureau des relations publiques des raëliens. Parce que c'est comme ça! On passe maintenant à autre chose. C'est derrière nous, c'est du passé.» Point.

Joint personnellement par téléphone, M. Vorilhon n'a guère été plus loquace, refusant tout simplement de répondre aux questions du *Devoir* faute d'un rendez-vous en règle pris avec lui par l'entremise de son attaché de presse, a-t-il justifié. Depuis décembre dernier — et sa sortie publique remarquée sur le prétendu clonage d'un enfant —, le leader du mouvement se montre en effet capricieux avec les médias, préférant les



NEWSCOM

VOIR PAGE A 8: UFOLAND

• LES ACTUALITÉS •



JACQUES NADEAU, ARCHIVES LE DEVOIR

La rentrée scolaire cause de grands remous

Professeurs réaffectés, groupes d'écoliers dissous: les diminutions de clientèle font sentir leur effet

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Les baisses de clientèle dans les écoles donnent lieu à des mouvements de personnel, même lorsque la rentrée scolaire est chose du passé. Ce brasse-camarades oblige certaines écoles à fermer des groupes et à diriger les enfants vers de nouvelles classes trois semaines après les premiers jours d'école.

Faisant face à une chute de ses effectifs plus importante cette année que celle à laquelle elle s'attendait, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a ainsi dû remanier certains de ses groupes une fois l'année commencée, faisant vivre à quelques dizaines d'enfants une deuxième rentrée scolaire!

Le phénomène n'est pas courant, mais il arrive qu'une commission scolaire doive ainsi manier ses baguettes pour pourvoir des postes restés vacants, et ce, même au début septembre. Dans de tels cas, on informe les élèves de certains groupes que le titulaire qui les accueillait en début d'année a dû prendre le chemin d'une autre école.

Si l'affectation des enseignants se fait généralement en juin et est bouclée de façon définitive à la mi-août, c'est toutefois avec des données virtuelles que jonglent alors les administrations scolaires. Une fois les premiers jours de la rentrée complétés, les pupitres demeurés inoccupés donnent une idée du vrai nombre d'inscrits.

La CSDM a dû composer avec cette réalité cette année, d'autant plus qu'elle fait face à une baisse de ses effectifs plus importante que ce qu'elle attendait. «Globalement, nous avons une baisse de quelques centaines d'élèves [sur un total de 75 000 élèves], ce qui est plus important que ce qu'on avait prévu», a expliqué cette semaine Jacques Turmel, directeur des ressources humaines à la CSDM, préférant s'en re-

mettre à la déclaration finale de clientèle de la fin septembre pour divulguer les chiffres.

Les déménagements ou les passages du public au privé expliqueraient en partie la diminution à laquelle les dirigeants scolaires font face.

À l'école primaire Saint-Isaac-Jogues, de la CSDM, cette situation a provoqué la fermeture d'une classe de maternelle cette année. Dix-sept petites frimousses ont d'abord formé un groupe entier, avec un titulaire, pour être redirigées vers les autres classes de maternelle de l'école. «Nous avions plus de postes que ce dont nous avions besoin, on a dû couper un groupe», explique Lucie Lalande, directrice du regroupement dont fait partie cette école montréalaise.

«On a informé l'équipe école, les parents, les enfants, et puis une enseignante s'est retrouvée en surplus d'affectation», poursuit Mme Lalande, précisant toutefois que la commission scolaire ne permet pas que la relocalisation d'un enseignant entraîne des mouvements de personnel dans tout le réseau, selon les privilèges octroyés par l'ancienneté.

«Nous sommes conscients que faire des changements, ce n'est jamais l'idéal, mais les fluctuations de clientèle nous obligent à en faire, c'est une question d'organisation et de gestion», affirme Mme Lalande. «Tant qu'à faire les changements, aussi bien les faire tôt en début d'année.»

En plein cœur du mois de septembre, la majorité des commissions scolaires font le bilan des postes libérés et des enseignants à réaffecter. Comme le veut le jargon, des «bassins de mutation» sont ouverts pour rediriger certains profs et pourvoir des postes restés déserts. Ces va-et-vient sont toutefois impossibles à quantifier et varient d'une commission scolaire à l'autre, tout comme varient les politiques de réaffectation privilégiées pour organiser la mosaïque scolaire une fois l'année entamée.

Droits de scolarité

Pas de loi-cadre avant la commission parlementaire

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
TOMMY CHOUINARD
LE DEVOIR

Le premier ministre Jean Charest a coupé court à la revendication première des mouvements étudiants hier en refusant catégoriquement de déposer une loi-cadre sur les droits de scolarité avant la commission parlementaire sur les universités, prévue pour janvier.

«Il y aura un projet de loi sur les frais afférents qui va suivre» la commission parlementaire sur les universités, a précisé M. Charest lors d'un passage à l'Université Laval hier. La commission d'abord, le projet de loi ensuite, a-t-il martelé, réitérant toutefois l'engagement de son gouvernement de maintenir le gel des droits de scolarité pendant la durée du mandat en cours.

Plus tôt en journée, les représentants des mouvements étudiants universitaire et collégial avaient de nouveau sommé le gouvernement de déposer ledit projet de loi-cadre avant la commission afin de protéger l'accès aux études. Les étudiants craignent que cette commission ne soit le lieu choisi par certains recteurs pour réclamer à corps et à cris le dégel des droits de scolarité.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) présentaient donc la deuxième étape d'un plan d'action destiné à convaincre le gouvernement Charest d'encadrer par voie législative l'augmentation des frais afférents, le plafonnement des droits de scolarité, gelés au Québec depuis 1994, et la gratuité au collégial. Après avoir sonné l'alarme à la fin août et sommé Québec de se commettre avant le 15 septembre, les étudiants passaient à une nouvelle étape afin de presser le gouvernement d'agir.

«Il faut passer à l'action parce que nous jugeons que la réponse du gouvernement est non seulement insuffisante mais irresponsable et ouvre toute grande la porte à de nouvelles hausses des droits de scolarité», a déploré hier le président de la FEUQ, Nicolas Brisson.

Pas de grève à l'horizon, même si ce «n'est pas exclu», ni de manifestation d'envergure. Plutôt une campagne de publicité — des messages placardés sur les autobus des sociétés de transport —, une pétition de 50 000 signatures, des «actions régionales» devant les bureaux des députés libéraux le 9 octobre prochain et la mise en place d'un site Internet.

Interrogés sur la tiédeur apparente des moyens choisis pour manifester leur insatisfaction au gouvernement Charest, les représentants des mouvements étudiants ont rétorqué qu'il «faut laisser la chance au coureur», comme l'a exposé Geneviève Hardy, présidente de la FECQ.

«Le problème du gouvernement, c'est qu'il a promis des baisses d'impôt de cinq milliards», a lancé hier Nicolas Brisson, président de la FEUQ. «La réorganisation de l'État, c'est plutôt la révolution du couteau.» Les étudiants ont au passage déploré les tractations apparentes qui ont cours ces jours-ci entre le MEQ et les universités pour préparer les règles budgétaires, qu'on attend toujours. Comme *Le Devoir* en faisait état la semaine dernière, des scénarios de compressions circulent en coulisses.

«Il y a des discussions en cours actuellement», a expliqué hier le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, présent lui aussi à l'Université Laval. «On a essayé d'assurer qu'il n'y ait pas dans les règles budgétaires des éléments qui vont handicaper la qualité de la formation. Les conjectures que l'on voit dans les médias ne sont que des conjectures.»

FORCE JEUNESSE

PRÉSENTE

Les défis pour le Québec à l'aube du choc démographique

Le Québec vit actuellement les premiers effets du vieillissement accéléré de sa population découlant du plus fort baby-boom du monde occidental, conjugué à la plus forte dénatalité.

Force Jeunesse invite donc le grand public à échanger sur les défis auxquels la société québécoise fait face à l'occasion de son quatrième colloque annuel.

Conférence d'ouverture par le Pr Jacques Légaré. Plénière de fin de journée avec Michel C. Auger, Guy Chevrete, Marie Grégoire et Robert Benoit.

Pour information et inscription

colloque.forcejeunesse.qc.ca

HEC
3000, chemin Côte Ste-Catherine
Montréal

tél. 514-384-8666

en collaboration avec

Fonds Jeunesse Québec

ZOOM MEDIA

COLLOQUE
4 octobre 2003



L'actualité
sur le vif

DÉSAUTELS

► dès 15h

Réalisation : Ginette Viens

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/desautels

LE DEVOIR

POLITIQUE

Jean Charest administre une douche froide à Gérald Tremblay



Michel David

La colombe

En décembre 1988, un jugement de la Cour suprême du Canada avait donné une interprétation de l'article 45 du Code du travail que le ministre québécois du Travail à l'époque, un nommé Yves Séguin, avait trouvée «très restrictive».

Pour contrebalancer cette décision, M. Séguin avait fait adopter un projet de loi modifiant l'article 46 de manière à confier exclusivement aux commissaires du travail le pouvoir de trancher toute question relative à l'application de l'article 45.

Dans le communiqué de presse qu'il avait émis à l'époque, le ministre expliquait que son projet de loi démontrait «sa très grande préoccupation face à la protection du droit d'accréditation syndicale des travailleurs dans le cas de l'aliénation ou de la concession d'une entreprise».

Ce serait un euphémisme de dire que la détermination de son gouvernement à modifier l'article 45 afin de faciliter la sous-traitance n'enthousiasme guère le ministre des Finances. On le dit même très inquiet. Il existe des équilibres extrêmement fragiles au sein d'une société, et c'est particulièrement vrai dans le domaine des relations de travail.

M. Séguin est bien placé pour le savoir. À l'époque où il faisait partie du gouvernement Bourassa, l'interprétation de l'article 45 avait précisément été au cœur du très dur conflit qui avait opposé le syndicat affilié à la CSN au nouvel acquéreur du Manoir Richelieu, Raymond Malenfant.

Celui qu'on avait surnommé le «toffe de La Malbaie» s'était juré de «traverser» la CSN, et l'affrontement avait pris une énorme importance symbolique. Les choses ont tourné au tragique quand il y a eu mort d'homme. Ce triste événement a empoisonné l'atmosphère pendant des années.

La quasi-totalité des membres du gouvernement Charest n'ont aucune expérience ministérielle. M. Charest lui-même vient d'Ottawa, où on est passablement loin de ces réalités. M. Séguin est le seul à avoir vécu de près une crise de ce genre et à savoir concrètement ce que signifie la «paix sociale», qui était une véritable obsession pour Robert Bourassa.

Les années de pouvoir du PQ ont été remarquablement tranquilles sur ce plan. Même la douloureuse poursuite du déficit zéro, à laquelle les centrales syndicales avaient donné leur aval, n'a pas provoqué d'affrontement majeur, mais ce n'est pas une raison pour commencer à jouer avec le feu. Un gouvernement n'est pas un endroit pour les apprentis sorciers.

Contrairement à sa collègue du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, ou au ministre d'État au Développement économique, Michel Audet, qui complètent le triumvirat économique du cabinet Charest et semblent imposer leurs vues au reste de la troupe, M. Séguin n'a rien du militant néolibéral qui ne jure que par le secteur privé. Il est tout sauf un idéologue.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, son passage à la Compagnie générale des eaux n'en a pas fait un ardent partisan de ces partenariats public-privé qui n'avaient rien de l'État en rien mais qui font saliver Mme Jérôme-Forget. En matière de «réingénierie», M. Séguin fait plutôt figure de colombe parmi les faucons.

Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que M. Séguin et Mme Jérôme-Forget auraient une importante divergence de vues. Ils étaient à couteaux tirés à l'époque où elle était présidente de la CSST et lui ministre du Travail. Elle avait finalement démissionné.

C'est un secret de Polichinelle que le PQ a longuement courtisé M. Séguin. En le préférant à François Legault, qui désirait présider la commission sur le déséquilibre fiscal, Bernard Landry en a fait une vedette, qu'il aurait également souhaité avoir dans son équipe de candidats.

Ce n'est pas l'orientation social-démocrate du PQ mais la question de la souveraineté qui a fait achopper les pourparlers. Un État légèrement recentré et dégraissé, comme le proposait Joseph Facal, aurait pleinement contenté M. Séguin.

D'ailleurs, bon nombre de péquistes, y compris d'anciens ministres qui, sans le crier sur les toits, jugeaient excessif l'interventionnisme de M. Landry, ont applaudi de le voir entreprendre un ménage dans les subventions aux entreprises.

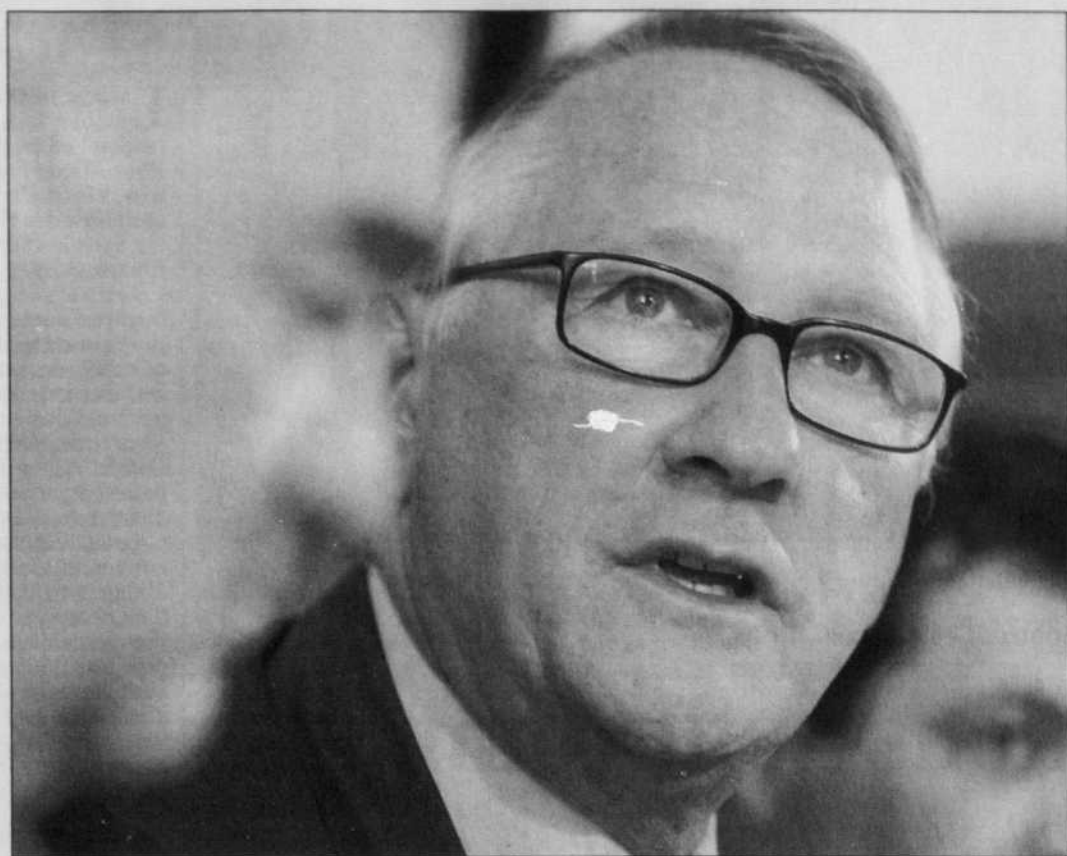
Tout ministre des Finances est naturellement hostile aux initiatives qui risquent de créer des perturbations susceptibles de lui rendre la vie encore plus compliquée qu'elle ne l'est déjà. Un conflit majeur avec l'ensemble du monde syndical, qu'une modification de l'article 45 entraînerait à coup sûr, ferait certainement de très grosses vagues.

Déjà, l'état des finances publiques a de quoi inquiéter M. Séguin, comme *Le Devoir* le rapporte aujourd'hui même. Qui plus est, au moment où l'«impasse budgétaire» menace de passer à trois milliards de dollars, le premier ministre a encore rétréci sa marge de manœuvre, en fin de semaine dernière, en criant haut et fort qu'il n'est pas question de renoncer à la baisse d'impôt de un milliard promise pour 2004-05.

Après avoir fait tant d'efforts pour dramatiser la situation laissée par le gouvernement péquiste, allant jusqu'à demander à l'ancien vérificateur général de mettre sa crédibilité en jeu, on peut d'ailleurs se demander pourquoi M. Charest a jugé utile de réitérer une promesse que M. Séguin aura bien du mal à tenir.

A moins qu'au moment d'entreprendre les négociations pour le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public, il ne s'agisse simplement d'une opération destinée à conditionner l'opinion publique en mettant les contribuables en demeure de choisir entre une baisse d'impôt et une augmentation de salaire pour les fonctionnaires. Est-il vraiment nécessaire de jeter de l'huile sur le feu?

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, donnait une conférence de presse en début d'après-midi hier pour dire que la seule façon de sauver le Grand Prix de Montréal en 2004 était que les gouvernements acceptent une modification législative. Quelques heures plus tard, la réponse est venue du premier ministre Jean Charest: il vaut mieux oublier 2004 et travailler pour un retour de la Formule 1 en 2005.

Oubliez 2004!

Le Grand Prix de Montréal pourrait être de retour en 2005, estime le premier ministre

L'édition 2004 du Grand Prix de Formule 1 de Montréal n'a que peu de chances d'avoir lieu. Le premier ministre Jean Charest n'y croit plus et refuse de modifier la loi québécoise antitabac pour permettre sa tenue, au grand dam du maire de Montréal, Gérald Tremblay.

TOMMY CHOUINARD
JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Le premier ministre Jean Charest jette l'éponge quant à la tenue du Grand Prix du Canada à Montréal en 2004. Il refuse catégoriquement de modifier la loi québécoise antitabac qui empêche les manufacturiers de cigarettes de commanditer un événement sportif.

«Les probabilités que [l'édition 2004] se réalise sont très minces. [...] On a fait tous les efforts nécessaires pour que ce Grand Prix puisse se réaliser», a admis le premier ministre, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue hier à l'Université Laval de Québec.

Une levée des dispositions de la loi antitabac, même pour une courte période de temps, est totalement exclue par Québec. «Il n'est pas question pour nous d'ouvrir nos lois», a-t-il assuré.

À Ottawa pourtant, on travaille sur un tel scénario. Ainsi, une source proche du ministre responsable du Québec, Martin Cauchon, a confirmé que des hauts fonctionnaires fédéraux examinaient actuellement la faisabilité de suspendre, pendant trois jours, l'application de la loi antitabac sur le circuit Gilles-Villeneuve. Mais ce n'est qu'une option parmi d'autres, a-t-on nuancé.

Pour sa part, Jean Charest garde espoir d'assister à un retour du Grand Prix à Montréal pour l'édition 2005 et les suivantes. «On a fait des démarches qui visaient non seulement 2004 mais l'avenir, a-t-il souligné. On veut aussi faire en sorte que le Grand Prix puisse se tenir à Montréal après 2004. [Bernie Ecclestone, patron de Formula One Management] a une entente avec les constructeurs qui va se terminer dans quelques années. Après, on veut récupérer Montréal. Pour l'avenir, on a de réels espoirs», a-t-il souligné.

Le premier ministre estime que les efforts consentis pour conserver le Grand Prix en 2004 ont été vains. «Tous ceux qui ont suivi cette affaire-là savent à quel point tous les paliers de gouvernement se sont concertés. On a mis beaucoup d'énergie là-dedans.

Mais on est dans un scénario où ce sont des décisions prises à l'extérieur, pour des raisons qui ne sont toujours pas claires. C'est un élément qui m'a agacé beaucoup dans ce dossier-là», a-t-il dit. Jean Charest regrette également la perte des retombées économiques de 75 millions de dollars pour Montréal.

De son côté, le maire Gérald Tremblay est convaincu que, si Montréal perd le Grand Prix de 2004, il lui sera très difficile de récupérer l'épreuve pour les années suivantes. Permettre un accroc aux lois antitabac constitue, selon lui, la seule issue envisageable pour sauver le Grand Prix.

Il a d'ailleurs adressé hier une lettre aux premiers ministres provincial et fédéral afin qu'ils apportent des modifications législatives qui permettraient la publicité de cigarette sur les voitures, les combinaisons des pilotes et celles du personnel des écuries pour les trois jours du Grand Prix. «Je n'ai jamais fumé de ma vie et je suis sûrement une des personnes les plus intolérantes à la fumée autour de moi et des plus conscientes de l'impact de la cigarette sur la santé. J'en suis arrivé, après tous les efforts que nous avons faits, à la conclusion que, sans une modification législative, nous allons perdre notre Grand Prix», a expliqué le maire hier, lors d'une conférence de presse.

Sans Grand Prix, les téléspectateurs québécois et canadiens continueraient de voir les logos des compagnies de tabac lors de la diffusion des courses à la télévision, a-t-il ajouté. «Pourquoi se ferait-on hara-kiri à Montréal, au Québec et au Canada alors que d'autres pays ont décidé d'harmoniser leurs législations pour permettre la tenue de Grands Prix, notamment en Belgique et à Melbourne?», s'est demandé le maire.

Selon lui, il est justifié de faire une exception pour la Formule 1, non seulement à cause de son caractère unique, mais également parce que c'est un «événement qui dépend, à l'international, encore trop de la publicité sur le tabac, alors que les autres événements qui se tiennent à Montréal, notamment les festivals, ont trouvé des façons de diversifier leurs sources de revenus et ne sont plus dépendants, d'aucune façon, de la cigarette», a-t-il précisé.

Les déclarations à Québec du premier ministre Charest, survenues peu après la conférence de presse de Gérald Tremblay, ont été accueillies avec déception au cabinet du maire. L'attachée de presse de M. Tremblay, Christiane Miville-Deschênes, a toutefois précisé qu'il faudrait attendre la réponse d'Ottawa avant d'émettre d'autres commentaires.

Avec la Presse canadienne



Svend Robinson a obtenu l'appui d'une majorité de députés

La propagande haineuse contre les gais sera punissable en vertu du Code criminel

ISABELLE RODRIGUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La propagande haineuse envers les gais et lesbiennes ne sera plus seulement dénoncée au Canada mais bien passible d'accusations criminelles en vertu d'un projet de loi adopté aux Communes hier.

L'initiative personnelle du député néo-démocrate Svend Robinson, perçue comme étant très controversée à l'origine, aura finalement obtenu l'appui de plusieurs députés libéraux et de tous les bloquistes lors du vote, qui s'est terminé par un compte de 141 voix pour et 110 contre.

«J'espère que ce projet de loi va envoyer un message selon lequel les vies des personnes gaies et lesbiennes sont aussi valables que les vies et la sécurité de tous les autres Canadiens», a déclaré le député de la Colombie-Britannique à l'issue du vote, retenant ses larmes. Ouvertement gai, M. Robinson tentait depuis 20 ans de faire reconnaître la mesure.

Dès que son projet de loi a été reconnu comme étant adopté, sa première pensée est allée vers tous les gais et lesbiennes qui ont subi de la violence à cause de leur orientation sexuelle.

«Je pense aussi aux vies de trop de gais, de trop de lesbiennes, qui ont été tués, tabassés ou attaqués uniquement à cause de leur orientation sexuelle», a poursuivi M. Robinson. Il n'a pas pu passer sous silence que l'égalité des droits aura malgré tout triomphé cette semaine avec ce vote et celui, tenu mardi, sur le mariage gai.

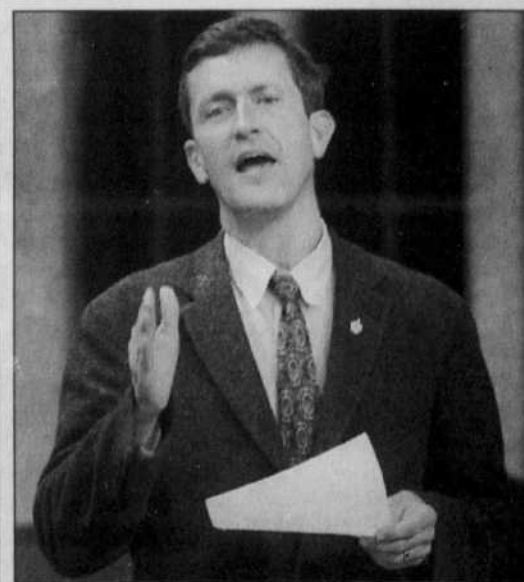
Le projet de loi amendera le Code criminel pour que la protection qu'obtiennent les personnes en fonction de leur race, de leur couleur de peau, de leur religion et de leur origine ethnique s'étende également aux personnes en fonction de leur orientation sexuelle. Avant de devenir loi, le projet de loi devra d'abord obtenir l'assentiment du Sénat.

Les Églises et groupes religieux étaient montés aux barricades pour dénoncer la mesure, avançant que celle-ci pourrait représenter une menace à leur liberté d'expression. Dans leur campagne, ces organismes avaient fait valoir que si le projet de loi était adopté, ils ne pourraient plus prêcher les enseignements de leurs Églises sans qu'il y ait un risque de poursuites. Certains allaient jusqu'à dire que des passages de la Bible pourraient être considérés comme discriminatoires et haineux.

Afin d'apaiser leurs craintes, le projet de loi a été amendé afin d'exclure les écrits religieux et de protéger la liberté de religion. Cet amendement a visiblement été insuffisant pour rassurer des députés. Tous les alliés de la mesure se sont prononcés contre, en plus de 41 députés libéraux et d'une poignée de conservateurs.

Le député libéral de Vaudreuil-Soulanges, Nick Discepola, n'a pas pu assister au vote à cause d'un contretemps, mais il s'oppose à la mesure et affirme qu'il aurait voté contre. «Je n'ai pas la garantie qu'un curé qui prêche contre l'homosexualité ne sera pas poursuivi [...] s'il devient très émotif dans ses propos», a expliqué M. Discepola à la sortie de la réunion du caucus, hier matin.

L'Alliance canadienne, qui s'était donné comme mission de défaire le projet de loi, a dénoncé le résultat du vote, qualifiant la mesure de «dangereuse» pour la liberté d'expression.



Svend Robinson

ARCHIVES LE DEVOIR

La FTQ appréhende le retour du patronage

Le gouvernement veut retirer à Investissement Québec la gestion des subventions

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Si le gouvernement Charest retire à Investissement Québec la tâche de gérer les subventions aux entreprises pour permettre au conseil des ministres de distribuer la manne, le patronage risque de refluer comme aux belles années du duplessisme.

C'est du moins ce que craint René Roy, secrétaire général de la FTQ et secrétaire du Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ), qui comparait hier en compagnie du p.-d.g. du Fonds de solidarité, Pierre Genest, à la commission parlementaire qui étudie le dernier rapport financier d'Investissement Québec. «Le risque [de patronage] augmente», a dit M. Roy à sa sortie de la commission parlementaire.

Si le gouvernement du Québec a par le passé décidé que l'administration des subventions aux entreprises se ferait en dehors de l'appareil politique,

c'était dans le but de mettre fin au patronage qui sévissait, a rappelé M. Roy.

Dans une entrevue accordée au quotidien *Le Soleil*, le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, a annoncé qu'il entendait limiter le mandat d'Investissement Québec aux prêts à l'entreprise pour confier au conseil des ministres le soin de distribuer les subventions aux régions et aux entreprises en difficulté. Chacune des subventions fera l'objet d'une décision politique.

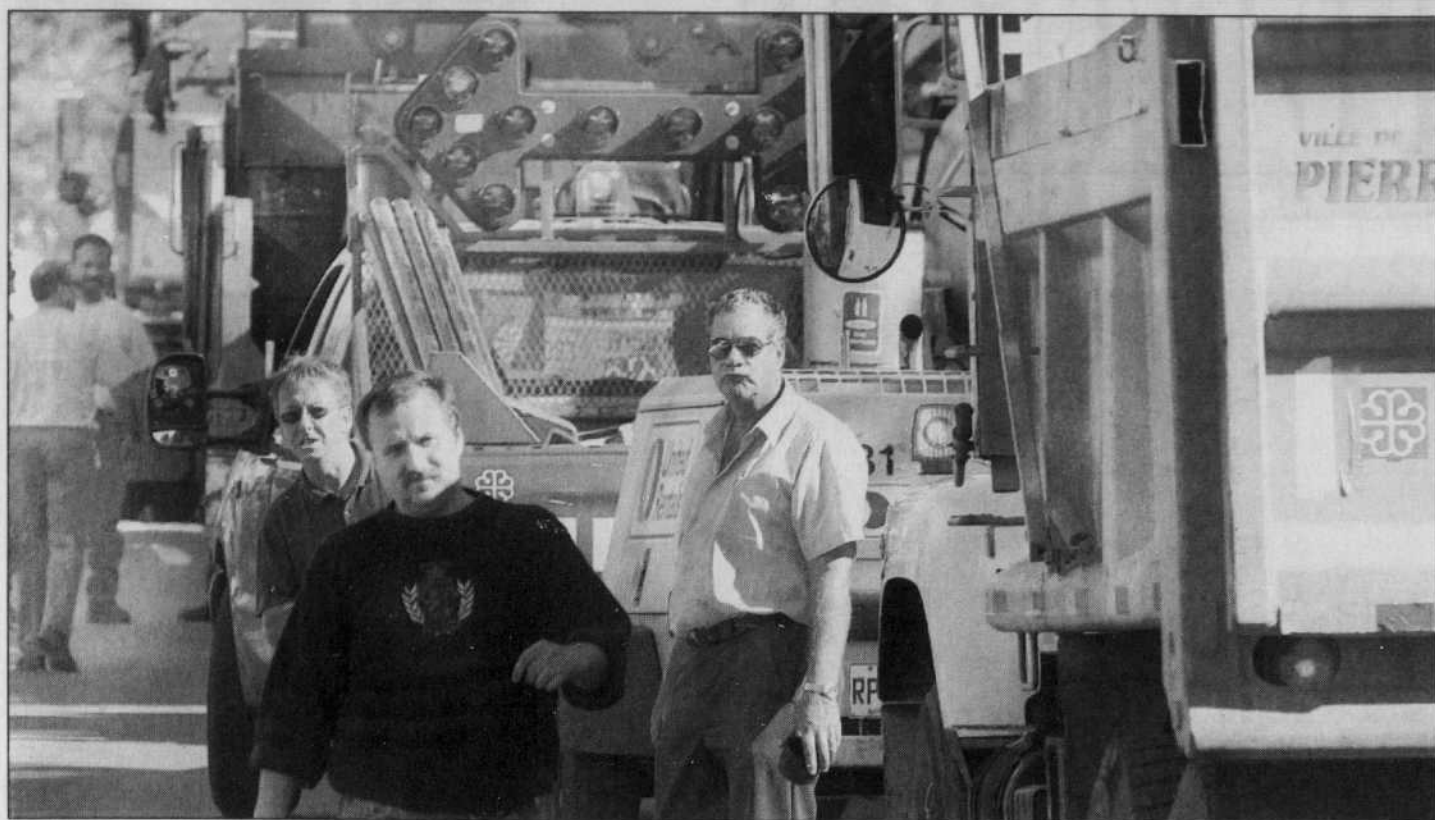
«Il faut absolument qu'il [M. Audet] ait une expertise économique pour faire l'intervention, que ce soit [sous forme] de subvention ou autre», estime M. Roy, qui siège au conseil d'administration d'Investissement Québec. Selon lui, le gouvernement doit continuer d'utiliser les analystes d'Investissement Québec, «qui sont très bons». Investissement Québec, «c'est une histoire de succès», a fait valoir M. Roy.

Du côté du Fonds de solidarité, la société de capital

de risque de l'autre centrale syndicale, on défend la prérogative du pouvoir politique d'accorder des subventions. «Il est légitime que certaines subventions soient décidées au niveau du conseil des ministres parce qu'elles ont un caractère exceptionnel et important», estime le p.-d.g. de Fondation CSN, Léopold Beaulieu, qui siège également au conseil d'administration d'Investissement Québec. Selon lui, la principale activité de cet organisme n'est pas de distribuer des subventions et il est important qu'il en soit ainsi.

En commission parlementaire, le député de Roussseau, François Legault, a prédit qu'une centaine de dossiers de subventions aboutiraient au conseil des ministres. Il faudrait alors former une équipe d'analystes au ministère du Développement économique et régional et dédoubler les équipes d'Investissement Québec. Il a dit craindre que les entrepreneurs ne soient désormais sujets «à des décisions strictement politiques plutôt qu'à des critères clairement définis par Investissement Québec».

• LES ACTUALITÉS •



Négociations obligent, les cols bleus ont perturbé la circulation hier avec leur équipement lourd.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Montréal et ses cols bleus

Les négociations sont rompues

Un écart de 4,90 \$, brut, par semaine, sépare les parties

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les relations entre la Ville de Montréal et ses cols bleus se sont envenimées à la suite de la rupture des négociations en vue du renouvellement et de l'harmonisation des conventions collectives. L'administration de Gerald Tremblay a demandé l'intervention du Conseil des services essentiels après que les syndiqués ont manifesté dans les rues de Montréal hier matin, perturbant la circulation au centre-ville.

Les négociations intensives amorcées lundi se sont soldées par un échec mardi soir compte tenu des divergences en matière de rémunération. La Ville a proposé des hausses salariales de 11,7 % en cinq ans selon le même cadre

de règlement financier offert aux autres syndicats municipaux. De leur côté, les cols bleus réclament des hausses de 12,1 %, a indiqué le maire Tremblay hier. L'écart entre les deux positions représente une différence brute de 4,90 \$ par semaine pour chaque travailleur, a-t-il précisé.

Pour démontrer leur mécontentement, les cols bleus ont paradé hier matin dans les rues du centre-ville à bord de leurs véhicules, causant plusieurs bouchons de circulation, avant d'aller manifester devant l'hôtel de ville.

La Ville a décidé de faire appel à un arbitre pour régler le litige. Elle a également demandé l'intervention du Conseil des services essentiels car elle estime qu'en quittant leur lieu de travail hier matin et en utilisant les véhicules de la Ville pour

manifester, les syndiqués ont privé les citoyens des services auxquels ils avaient droit.

« Nous allons mettre en place les mesures disciplinaires nécessaires, toutes les sanctions qui s'imposent, et des réprimandes s'il le faut », a indiqué le maire. L'administration municipale réclamera également du syndicat le remboursement des dépenses qu'a entraînées pour la Ville la tenue de cette manifestation.

L'administration n'a pas l'intention de déroger à son cadre de règlement, a précisé Gerald Tremblay: « Je pense qu'on est rendus à un point où assez, c'est assez. On peut faire tous les efforts nécessaires pour bien traiter nos employés, mais je pense qu'on ne peut pas donner ce que nous n'avons pas. Si les cols bleus ne sont pas d'accord avec l'offre que nous avons faite, allons

en arbitrage, et l'arbitre décidera. »

La Ville de Montréal a conclu des ententes qui respectent le cadre financier de 11,7 % avec quatre autres syndicats municipaux au cours des derniers mois, mais elle n'a signé qu'un seul contrat, celui des policiers. Il y a un mois et demi, la Ville et les cols bleus étaient venus près de s'entendre, mais après avoir étudié plus attentivement le contenu de l'accord, le syndicat avait refusé de souscrire aux dispositions liées aux salaires.

La Ville aimerait éventuellement signer un contrat de cinq ans avec les cols bleus, comme elle l'a fait avec ses autres syndiqués, mais en situation d'arbitrage, elle n'aura d'autre choix que de se contenter d'une entente de trois ans.

Trois Hells pourront subir leur procès en anglais

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le juge Jerry Zigman a ordonné hier la tenue d'un procès conjoint en anglais pour Michel Rose, Walter Stadnick et Donald Stockford, trois présumés membres des Hells Angels arrêtés dans le cadre de l'opération Printemps 2001.

Les trois accusés devront répondre d'une accusation de complot pour meurtre contre des membres de gangs tels l'Alliance, le Dark Circle, les Rock Machines, les Bandidos ou des revendeurs de drogue indépendants. Michel Rose et Walter Stadnick sont également accusés de sept et treize meurtres respectivement.

Le juge Zigman ne voit pas d'inconvénient à traduire les trois hommes en justice dans le cadre d'un procès unique puisque les preuves de meurtre et de complot pour meurtre retenues contre eux sont similaires. « Tous les chefs d'accusation sont étroitement liés et impliquent une guerre de territoire continue entre les Hells Angels et leurs rivaux pour le contrôle du marché illicite de la drogue dans la province de Québec », a dit le juge Zigman (notre traduction).

À l'origine, les trois accusés faisaient partie du groupe de 35

membres ou associés des Hells Angels qui se sont retrouvés devant le juge Réjean Paul. En septembre 2001, le juge Paul a consenti à la demande de Rose, Stockford et Stadnick pour subir un procès en anglais, comme c'est leur droit. Deux ans plus tard, le sort des accusés demeurait toujours en suspens.

Le juge Zigman a exprimé son intention de mener le procès à terme dans les plus brefs délais. Tout comme le juge Paul avant lui, il a choisi de procéder en ce qui concerne les chefs d'accusation comportant les crimes les plus graves (meurtre et tentative de meurtre) par souci de logique et pour simplifier la tâche d'un éventuel jury. Après coup, Rose, Stadnick et Stockford devront subir un autre procès pour des accusations de trafic de drogue et de gangstérisme portées à la suite de l'opération Printemps.

Le ministère public en exigeait davantage. Le procureur de la Couronne, Randall Richmond, a suggéré hier d'élargir le groupe des accusés pour y inclure Maurice Boucher, Paul Brisebois et André Chouinard. M^r Richmond souhaitait regrouper ces six « orphelins » de l'opération Printemps dans le cadre d'un procès bilingue. Le juge Zigman a exprimé une fin de non-recevoir catégorique.

EN BREF

Un estomac sans fond...

(PC) — Un ancien assistant de la ministre fédérale du Patrimoine, Sheila Copps, accusé de s'être offert des repas plantureux aux frais de l'État, affirme qu'il n'a rien fait de mal et dit même qu'il est prêt à rembourser le gouvernement si on prouve qu'il a abusé des deniers publics. Charles Boyer a présenté une facture de 31 000 \$ au Conseil du trésor pour des repas consommés sur une période de deux ans. « Je crois sincèrement avoir suivi le règlement, a-t-il affirmé hier. Si l'on m'assure que j'ai dépassé même de 1 \$ ce à quoi j'avais droit, je suis prêt à rembourser l'État avec tous les intérêts. » L'affaire arrive à un bien mauvais moment pour Mme Copps alors qu'il ne reste plus que quelques jours pour choisir les délégués libéraux qui participeront au congrès à la direction qui choisira le successeur du premier ministre Jean Chrétien. Mme Copps, la seule candidate en lice avec Paul Martin, a elle-même été accusée par le passé d'avoir trop dépensé. Selon des documents obtenus par l'Alliance canadienne, M. Boyer a dépensé 53 000 \$ en repas et en voyages sur une période de deux ans, dont 31 000 \$ pour les repas, y compris un montant de 209 \$ pour un repas la veille d'un jour de l'An et deux dîners d'affaires qui auraient eu lieu le même soir.

La secrétaire parlementaire de la ministre Copps, Carole-Marie Allard, a fait savoir que les factures soumises par M. Boyer seront passées en revue.

Deux autres victimes du virus du Nil

(PC) — Le virus du Nil occidental est à l'origine de deux nouveaux décès en Saskatchewan, portant ainsi à quatre le nombre de décès cette année dans les Prairies. Les deux dernières victimes, deux hommes décédés les 2 et 9 septembre, sont originaires de la région de Regina, ont précisé les autorités médicales hier. L'un d'eux avait le syndrome neurologique du virus du Nil occidental alors que l'autre est décédé d'une crise cardiaque alors qu'il souffrait de la fièvre du Nil occidental. Les deux hommes étaient âgés de plus de 70 ans. Au total, six personnes sont décédées après avoir été infectées par le virus du Nil occidental. Les deux autres cas ont été répertoriés en Ontario. Cette année, 283 cas d'infection ont été déclarés en Saskatchewan et 150 en Alberta. L'an dernier, plus de 400 cas ont été diagnostiqués au pays, la majorité dans le sud de l'Ontario. De ce nombre, 21 personnes sont décédées, 19 en Ontario et deux au Québec.



ÉCOUTEZ, DÉCIDEZ !

Arcand
Bonjour Montréal
5 h 30 à 9 h 30

Lapierre
Lapierre et Cie
15 h 00 à 17 h 30

CKAC 730
POUR VIVRE L'INFORMATION

Club 402-HOMME®
Depuis 1977

Costumes griffés importés d'Italie

seulement
399\$

Tissus signés
- Cerruti 1881 - Zegna
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

L'ÉVÉNEMENTIEL

Outil incontournable des salles de presse, relationnistes et agents de communication de partout au Québec, l'Événementiel tient à jour quotidiennement la liste des événements à venir avec leurs coordonnées.

Conférences de presse • lancements
annonces gouvernementales
audiences publiques
congrès • colloques • salons • symposiums
festivals • championnats sportifs
journées thématiques • événements-bénéfice

www.evenementiel.qc.ca

LE DEVOIR

LE MONDE

Candidat à l'investiture démocrate

Wesley Clark dresse un réquisitoire contre Bush

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Wesley Clark, général à la retraite vainqueur de la guerre du Kosovo et novice en politique, a annoncé officiellement hier qu'il se lançait dans la course à la Maison-Blanche, rejoignant ainsi neuf autres candidats à l'investiture démocrate pour le scrutin de 2004.

« Je m'appelle Wesley Clark. Je viens de Little Rock et je suis ici pour annoncer mon intention de briguer la présidence des États-Unis d'Amérique », a-t-il déclaré dans cette ville devant un parterre de partisans enthousiastes. « Nous allons mener une campagne qui va faire avancer ce pays et non le faire reculer. » C'est à Little Rock, en Arkansas, que Bill Clinton, dont Wesley Clark est un proche, avait lancé sa carrière politique.

À 58 ans, l'ancien militaire n'a aucune expérience en la matière et reconnaissait hier dans le quotidien *Washington Post* n'avoir pas encore de position arrêtée dans les domaines de la sécurité sociale ou de l'éducation. Il s'est dit pour la peine de mort dans « les cas exceptionnels ».

À Little Rock, il a vivement critiqué la politique économique, nationale et internationale du président républicain George W. Bush. Au cours de la campagne, « nous allons aussi [demander] pourquoi nous avons perdu le sentiment de sécurité sur notre territoire [...] et le respect de tant de gens dans le monde », a indiqué M. Clark.

Son passé de chef militaire cachant une volonté de fer derrière une apparence conviviale devrait rassurer les Américains, toujours traumatisés par les attentats antiaméricains du 11 septembre 2001. Ancien combattant de la guerre du Vietnam, où il avait été blessé lors d'une patrouille, il a mené à la victoire la première guerre de l'OTAN en 1999 pour libérer le Kosovo du joug serbe. Il s'est en revanche déclaré opposé à l'invasion de l'Irak. « Il est plus politique que militaire », assurent des diplomates européens ayant travaillé avec lui du temps où il était en Belgique à titre de commandant suprême des forces de l'OTAN (1997-2000).

Cette personnalité indépendante et toujours prête à passer à l'action lui a valu plusieurs inimitiés dans les cercles politiques et militaires, américains comme étrangers. Lors du conflit contre Slobodan Milosevic, il s'adressait directement à Bill Clinton et s'était ainsi brouillé avec le secrétaire à la Défense d'alors, William Cohen, entraînant son départ anticipé de l'armée. En 1999, lorsque des troupes russes avaient pris le contrôle de l'aéroport de Pristina, Wesley Clark avait donné l'ordre à un général britannique de s'y opposer. « Je ne vais pas déclencher la Troisième Guerre mondiale pour vous », lui avait rétorqué ce dernier.

Une candidature à la Maison-Blanche peut paraître « ambitieuse » mais elle est justifiée par « l'ensemble de ma carrière et de mes expériences, qui m'ont préparé à une telle décision », a justifié Wesley Clark, qui n'est qu'en cinquième position dans les intentions de vote des démocrates, selon un sondage récent.

Arafat refuse de se laisser impressionner

REUTERS ET ASSOCIATED PRESS

Ramallah — Le président palestinien Yasser Arafat s'est déclaré hier prêt à mourir en « martyr » et à se servir de sa mitraillette pour se défendre si l'armée israélienne tente de l'envoyer en exil ou de l'assassiner.

« Je ferai usage de mon arme pour me défendre mais aussi pour défendre tout enfant palestinien, toute femme et tout homme palestinien et pour défendre l'existence palestinienne », a déclaré Arafat dans une entrevue à Reuters en montrant du doigt une mitraillette posée à même le plancher près de son siège, dans son bureau de Ramallah. « Mourir en martyr ? Oui. Y a-t-il quelqu'un en Palestine qui ne rêve pas du martyre ? », a-t-il ajouté.

Récemment, à la suite de deux attentats suicide qui ont tué 15 Israéliens, le gouvernement israélien a pris la décision de principe de bannir le président palestinien des territoires. Yasser Arafat s'est dit serein au lendemain du veto américain contre une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU invitant Israël à ne pas toucher au président de l'Autorité autonome. Beaucoup plus alarmistes, d'autres responsables palestiniens craignent que le geste de Washington ne soit interprété comme un feu vert à l'élimination du chef de l'OLP tandis que le monde arabe accuse la Maison-Blanche d'encourager les extrémistes.

« Nous ne sommes pas ébranlés par une résolution qui vient d'un endroit ou d'un autre », a déclaré Arafat à une délégation d'intellectuels et d'artistes palestiniens venus lui rendre visite à la Moukatta'a, son quartier général en ruine. « Nous sommes plus importants que n'importe quelle résolution. » Le projet de résolution, rédigé par le délégué palestinien auprès de l'ONU, Nasser al-Kidoua, et soutenu par des pays arabes, exigeait qu'Israël, « puissance occupante, s'abstienne de tout acte de bannissement et cesse toute menace à la sécurité du président élu de l'Autorité palestinienne ». Les Américains, dont le veto ne constitue pas une surprise, ont fait valoir que le texte omettait de mentionner les groupes palestiniens tenus pour responsables des récents attentats en Israël.

Si l'intérêt, tout à son retour au premier plan, s'est montré de marbre, ses proches n'ont pas manqué de fustiger l'initiative américaine. « C'est un jour sombre pour les Nations unies et pour le droit international. J'espère qu'Israël ne l'interprétera pas comme le droit de tuer le président Arafat », a réagi Saeb Erekat, le principal négociateur palestinien. Le ministre Yasser Abed Rabbo a pour sa part estimé que les États-Unis devenaient des « otages » de la frange dure israélienne. La Ligue arabe a quant à elle fait savoir que le Yémen avait proposé l'organisation d'un sommet extraordinaire sur le sujet.

Les autorités israéliennes ont quant à elles salué le geste de Washington tout en accusant plusieurs membres du Conseil de sécurité d'ignorer les violences subies par l'État hébreu. Sous la menace de sanctions des États-Unis, Israël a cependant reporté hier une décision sur le tracé de sa controversée barrière de séparation avec la Cisjordanie.

ESPAGNE

Le juge Garzón inculpe Ben Laden et un journaliste d'al-Jazira

REUTERS

Madrid — Le juge antiterroriste espagnol Baltazar Garzón a inculqué hier 35 personnes, dont Oussama ben Laden et le journaliste de la chaîne qatariote al-Jazira Tayssir Alouni, dans le cadre de son enquête sur les ramifications hispaniques des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis.

Le juge Garzón a formellement demandé à Interpol de mettre la main sur Oussama ben Laden, le chef d'al-Qaïda, commanditaire présumé des attentats qui ont fait plus de 3000 morts à New York et Washington, et de l'extrader vers l'Espagne où, selon lui, il serait établi que l'opération a été en partie conçue.

En dépit de l'offensive déclenchée par les États-Unis en Afghanistan à l'automne 2001 pour retrouver le milliardaire d'origine saoudienne, le chef d'al-

Qaïda reste introuvable. Il passe pour se cacher à la frontière avec le Pakistan.

« Les attentats du 11 septembre 2001 ont été partiellement préparés en Espagne, où plusieurs des accusés ont joué un rôle actif et crucial dans la mise au point des actes terroristes commis aux États-Unis », peut-on lire dans l'acte d'inculpation de 700 pages du juge, dont Reuters a obtenu copie.

Mandats d'arrêt

Garzón ordonne le maintien en détention de onze suspects appréhendés en Espagne pour leur rôle présumé au sein d'al-Qaïda.

Parmi eux figurent le journaliste d'origine syrienne Tayssir Alouni, correspondant d'al-Jazira en Afghanistan qui avait interviewé Ben Laden quelques

jours après les attentats du 11 septembre 2001, ainsi qu'Imad Eddsim Barakat Yarkas, alias Abou Dahdah, que les autorités soupçonnent d'avoir dirigé la cellule espagnole d'al-Qaïda.

Au total, le juge qui s'est fait connaître en obtenant l'arrestation à Londres de l'ancien président chilien Augusto Pinochet, qu'il voulait faire extraditer vers l'Espagne, a délivré 16 mandats d'arrêt. Outre Ben Laden lui-même, ils visent quelques-uns de ses principaux lieutenants, tel le Saoudien Zaïva Abidine Mohamed Assan, alias Abou Zoubaidah, actuellement détenu aux États-Unis.

Garzón a enfin prolongé la liberté conditionnelle de six autres inculpés, ajoutant qu'il se prononcerait sur les cas de deux derniers prévenus à une date ultérieure.



Baltazar Garzón

Face aux partisans du chaos

Les Américains hésitent à armer des Irakiens

RÉMY OURDAN
LE MONDE

Bagdad — L'armée américaine est aux prises, cinq mois après la chute de Saddam Hussein, avec un sérieux dilemme en Irak. Elle ne parvient pas à maintenir la loi et l'ordre ni à combattre ceux qui la harcèlent. Doit-elle armer des Irakiens — une armée, une police — afin qu'ils accomplissent ces missions ? Ce serait logique, ceux-ci connaissant mieux le pays, ses criminels, ses combattants baasistes ou islamistes.

Le problème est que, pour armer les Irakiens, il faut leur faire confiance... Un premier contingent de 750 hommes de la nouvelle armée (NIA, New Iraqi Army) verra le jour le 4 octobre. Celle-ci doit « représenter une plus grande capacité de sécurité pour l'Irak », selon le général américain Paul Eaton, responsable de l'entraînement des soldats irakiens.

La NIA, qui devrait aligner 40 000 hommes à l'automne 2004, doit notamment se faire attribuer la mission de surveiller les frontières. Un problème crucial si l'on en croit Donald Rumsfeld et Colin Powell, le secrétaire à la Défense et le secrétaire d'État, qui ont récemment visité l'Irak et montré du doigt « l'infiltration de terroristes » venus de l'étranger afin de soutenir les ultimes partisans de Saddam Hussein.

Pour régler ce problème crucial, la NIA recevra 750 kalachnikovs et chaque soldat sera payé 70 \$ par mois. Comment feront-ils face à des combattants qui utilisent des mortiers, des lance-roquettes et des explosifs et qui sont par ailleurs soupçonnés d'offrir de fortes sommes d'argent à ceux qui les soutiennent ?

Il en va de même avec la police, qui commence pourtant, pour la première fois depuis 30 ans, à impressionner positivement la population. Les policiers ont perdu la brutalité et l'arrogance qu'ils avaient sous l'ancien régime, et certains prennent réellement des risques dans la lutte contre la criminalité. Cependant, pour l'armée américaine, il est dangereux d'armer des légions irakiennes qui pourraient un jour retourner leurs armes contre l'occupant. Les policiers en sont réduits à pourchasser des professionnels du crime avec leurs revolvers et leurs vieilles kalach.

Quant à la confiance... L'assassinat, la semaine dernière à Fallouja, de dix policiers qui pourchassaient des bandits durant la nuit illustre la situation. L'armée américaine, qui n'a à aucun moment été visée par des tirs, les a tués parce que ses soldats, trop nerveux, ne supportent pas que quiconque porte et utilise une arme en Irak. La seule personne qui aurait pu éviter la tuerie, à savoir un officier de liaison assurant la communication entre l'armée américaine et les forces de sé-



ALADIN ABDEL NABY REUTERS

Police Academy, version Nadjaf.

curité irakiennes, n'existe tout simplement pas.

Pas d'officier de liaison, pas de fréquence radio. Pas de dialogue, ou si peu... L'armée américaine, qui craint un enlèvement après sa victoire militaire rapide, évolue. Elle a recruté des agents de renseignement irakiens pour l'aider dans ses missions. Certains ont connu les géolés de Saddam Hussein et mettent tout leur rage dans la traque des hommes de l'ancien régime ; d'autres ont servi Saddam Hussein et connaissent les rouages des moukhabarats, l'ex-police secrète, ses caches d'armes et ses planques.

Sécurité des lieux saints

Cela ne suffit pas. Le Conseil intérimaire de gouvernement (CIG) irakien ne cesse de répéter que la sécurité ne peut être efficacement assurée que par des Irakiens. La création d'une armée et d'une police puissantes pourrait en outre dissuader les partis politiques et religieux d'entretenir des milices.

Une première étape vient d'être franchie avec l'annonce de la création, avec le soutien américain, d'une force responsable de la sécurité des lieux saints, cibles d'attaques depuis un mois. Encore cette force ressemble-t-elle fortement à

une milice qui, davantage qu'au CIG, pourrait prendre discrètement ses ordres à la Hawza, l'autorité suprême chiite.

À Bagdad, les policiers sont mécontents. Ils critiquent la confiance accordée par les États-Unis à des mouvements politiques et religieux tout en réclamant davantage d'hommes, d'armes, de moyens. En somme, davantage d'État. Le « gouverneur » américain Paul Bremer a promis que leurs effectifs allaient être portés de 40 000 à 70 000 hommes d'ici novembre. C'est peu, et le problème reste celui de la confiance. À Fallouja, certains policiers ne cachent plus, écoeürés après cinq mois de troubles et l'assassinat de dix de leurs camarades, que leur cœur penche désormais du côté de la guérilla.

L'armée américaine hésite. Elle a besoin de la coopération de soldats, de policiers et d'agents de renseignement irakiens, mais elle se méfie d'eux. Elle leur donne des armes, mais pas suffisamment pour qu'ils impressionnent guérilleros et bandits. Elle assure qu'ils sont l'avenir de l'Irak mais ne leur confie que peu de responsabilités... Entre-temps, que leurs motivations soient politiques ou criminelles, les partisans du chaos prospèrent.

Bush ne voit pas de lien entre l'Irak et le 11 septembre

AFP ET REUTERS

Washington — Il n'y a pas de preuve de lien entre l'ex-régime irakien de Saddam Hussein et les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, a déclaré hier le président américain George W. Bush. Il a toutefois ajouté qu'il « ne fait pas de doute que Saddam Hussein avait des liens avec al-Qaïda », l'organisation terroriste présumée responsable de ces attentats.

Près de 70 % des Américains, selon un sondage publié la semaine dernière, pensent que l'ex-dictateur irakien, renversé par une intervention militaire américano-britannique en avril dernier, était lié à ces attentats. Le vice-président des États-Unis, Richard Cheney, avait estimé dimanche dernier dans un entretien télévisé qu'il n'était « pas surprenant que les gens fassent le lien » entre l'Irak et les attentats de septembre 2001.

Il avait toutefois ajouté qu'il « ne savait pas » si ce lien était réel, soulignant toutefois que « nous apprenons de plus en plus de choses sur le fait qu'il y avait une relation entre l'Irak et al-Qaïda qui s'est étendue tout au long des années 90 ».

Encore la voix de Saddam

D'autre part, la chaîne arabophone al-Arabia a diffusé hier un enregistrement sonore censé émaner de Saddam Hussein et pressant les Irakiens à « mener par tous les moyens la guerre sainte contre les imprudents envahisseurs » américains.

La voix attribuée à l'ancien président irakien sur cet enregistrement de mauvaise qualité invite les États-Unis à retirer leurs forces « au plus vite et sans conditions », sinon leurs pertes déjà lourdes deviendront « catastrophiques ». « Votre retrait de notre pays est inéluctable, que ce soit aujourd'hui ou demain, et [de toute façon] demain viendra vite », affirme encore la

voix, qui date l'enregistrement de ce mois-ci.

Plusieurs télévisions arabes ont diffusé ces derniers mois des enregistrements attribués à Saddam Hussein, renversé en avril mais toujours introuvable bien que des dizaines de milliers de soldats américains le traquent. Le présumé Saddam Hussein écarte par ailleurs toute solution au conflit sous l'égide d'une Organisation des Nations unies n'obéissant selon lui qu'aux États-Unis.

Enfin, Hans Blix, l'ancien chef des inspecteurs en armement des Nations unies, pense que l'Irak avait détruit ses armes de destruction massive bien avant le déclenchement de la guerre par les États-Unis, une hypothèse que défend également son successeur.

Dans un entretien diffusé hier par une radio australienne, Blix déclare que la recherche de preuves de l'existence d'armes biologiques, chimiques ou nucléaires en Irak ne conduira au mieux qu'à la découverte de quelques documents.

EN BREF

Raffarin poursuit sa chute

Paris (Reuters) — Jacques Chirac regagne deux points mais Jean-Pierre Raffarin reste dans la zone de turbulences avec une chute de trois points en un mois, selon un sondage Ipsos-Le Point à paraître aujourd'hui. Le premier ministre n'est en effet crédité que de 39 % d'opinions favorables, contre 42 % en août, précise cette enquête effectuée les 12 et 13 septembre. Dans un sondage Louis Harris publié lundi, Jean-Pierre Raffarin enregistrait sa pire cote de popularité avec seulement 38 % d'opinions favorables. En revanche, le président de la République, avec 55 % d'opinions favorables, reprend deux points par rapport au mois d'août dans le sondage Ipsos. Dans l'enquête Louis Harris, il perdait quatre points en un mois mais conservait la confiance d'une moitié des Français (50 %).

Motards danois en guerre

Glostrup (Reuters) — Un Danois qui s'était fait des ennemis parmi les deux principaux gangs de motards du pays était au volant de la voiture qui a explosé hier devant un hôpital proche de Copenhague. La police a identifié la victime : un homme de 32 ans appelé Mickey Larsen, qui était lié aux Hells Angels et aux Bandits, eux-mêmes en contact avec le crime organisé dans le trafic de drogue et la prostitution. La police a précisé que Larsen se rendait régulièrement à l'hôpital pour des séances de physiothérapie tout en purgeant une peine de prison de huit ans pour tentative de meurtre. Le Danemark, un pays qui jouit d'un taux de criminalité relativement bas, a été le théâtre à la fin des années 90 d'une guerre entre gangs de motards qui a fait dix morts dans leurs rangs.

Milosevic prépare sa défense

La Haye (AFP) — Le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye a annoncé hier que l'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic disposera de trois mois pour préparer sa défense, qui devrait donc commencer au printemps 2004. M. Milosevic avait réclamé deux ans. Les juges ont également annoncé que M. Milosevic devra présenter une liste de ses témoins et de ses pièces à conviction six semaines après que l'accusation aura bouclé la présentation de ses éléments de preuve. Ils n'ont pas précisé la durée qu'ils accorderont à M. Milosevic pour présenter sa défense devant la cour. Si les juges lui accordent un temps équivalent à celui dont a disposé l'accusation, le procès devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2005.

É D I T O R I A L

L'amour
en plus - 1

Victoire!, lançait mardi Martin Cauchon, ministre fédéral de la Justice, à la suite du rejet de la motion de l'Alliance canadienne sur la définition du mariage. Mais c'est la victoire des chiffres, non celle des esprits. Le besoin reste grand de parler de valeurs.

Il faudra un leadership fort pour calmer le jeu sur le mariage gai, mais l'affaire est bien mal partie. Paul Martin ne vient à bout de cacher son malaise sur cette question qu'en se retranchant derrière l'argument légaliste. «C'est vraiment la décision des cours», dit-il. Interdire le mariage aux homosexuels est discriminatoire, tranchent les tribunaux? Eh bien, soupire M. Martin, endurons en attendant de trouver mieux (et aux dernières nouvelles, il chercherait fort!).

Un chroniqueur posait même hier que le vote serré des Communes n'a aucune pertinence puisque ce sont dorénavant les juges qui, par le truchement de la Charte canadienne des droits, gouvernent le pays. Comme si, entre deux jugements de la Cour suprême, la Charte empêchait les politiciens de prendre à bras-le-corps les enjeux sociaux! Comme si les juges inventaient les requêtes pour mieux enquiquiner les élus! Ce sont pourtant des personnes de chair et de sang qui ont amené le mariage gai devant les tribunaux. Il y avait là non seulement une cause à trancher mais une demande de citoyens envers leur société. Aux chefs de parti de répondre, et avec conviction — celle-là même qui anime Martin Cauchon mais qui manque terriblement, et c'est inquiétant, à M. Martin.

◆ ◆ ◆
Ce sont pourtant les valeurs plutôt que les règles de droit qui aident à départager les concepts qui encombrant le débat: la pérennité du mariage, la procréation; et l'inceste, la polygamie; et le droit à l'amour pour tous... Car s'il est clair que le mariage a essentiellement, et depuis longtemps, souligné l'union d'un homme et d'une femme, il est tout aussi manifeste qu'il n'a jamais été une institution figée. Et que le grand ébranlement dans la notion de mariage ne tient pas à l'actuel débat sur les gais mais découle en droite ligne d'un changement radical: l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le mariage, on ne le dit pas assez, prend sa source dans la notion de propriété et d'enfermement des femmes. Dans le monde romain, concubinage et mariage sont deux options reconnues socialement, et l'on y procréait allégrement. La différence tient en un mot: l'héritage. Seuls les enfants issus de l'épouse y ont droit. Ceci requiert d'avoir des biens, réservant ainsi le mariage aux classes aisées; ceci commande aussi la fidélité féminine. Il faudra des siècles pour que le mariage sorte de cette assise qui repose sur des rapports d'inégalité.

Cela se fera petit à petit. Au Moyen Âge, l'avancée viendra d'ailleurs de l'Eglise, dit le médiéviste Jacques Le Goff. Au mariage de convenance, réglé par le roi, le mariage chrétien opposera la nécessité du consentement de chacun des époux. Pour les femmes, l'innovation est capitale, même si l'état marital continue pour elles d'être un carcan.

Les pauvres commencent ensuite à imiter rois et noblesse: ils se marient, dans un but de procréation mais sans les contraintes de l'échange de biens, de terres, d'empire. Ce sont les balbutiements du mariage d'amour, que les spécialistes associent à la Renaissance mais qui ne triomphera qu'au tournant du XX^e siècle, à la faveur du salariat et de l'exode rural. Les parents, le curé, restés au village, auront alors moins d'emprise sur une jeunesse de plus en plus autonome économiquement.

C'est le début de la quête du bonheur, la fin du mariage arrangé, qui gagnera toutes les couches de la société. La relation entre les époux, du coup, connaîtra des bouleversements si profonds qu'ils viennent à peine de s'achever, comme nous le verrons demain.

Un général
à la rescousse?

Les militaires ayant bonne presse dans la culture politique américaine, l'entrée en scène hier du général à la retraite Wesley Clark pourrait potentiellement bouleverser la course à la présidentielle de 2004. Si ce général métamorphosé en politicien démocrate parvient à faire une percée au début des primaires en janvier, alors George W. Bush commencera peut-être à s'inquiéter pour sa réélection. Ce dont nous ne saurions que nous réjouir, vu que M. Clark est l'un des rares candidats démocrates à s'être opposés à la guerre en Irak et à ne pas avoir abdiqué son esprit critique face à l'unilatéralisme guerrier de la Maison-Blanche dans la foulée des attentats du 11 septembre.

Pour l'heure, il y a cependant loin de la coupe aux lèvres. Considéré comme un esprit indépendant et un homme brillant, ce général, vétéran de la guerre du Vietnam et vainqueur de la guerre du Kosovo en 1999 à titre de commandant en chef des forces de l'OTAN, a cependant des faiblesses qui pourraient rapidement faire couler sa campagne à l'investiture démocrate. Néophyte de la politique politicienne, il est pour ainsi dire totalement inconnu du grand public américain. Il s'est entouré de professionnels de la politique qui ont œuvré sous Bill Clinton et Al Gore, mais il entre dans la course si tardivement que plusieurs jugent d'avance son retard insurmontable sur les neuf autres candidats démocrates en matière de financement et d'organisation.

Wesley Clark est à bien des égards l'antidote idéal à M. Bush. Il a la gueule télévisuelle de l'emploi, ce qui est utile. Il est tout ce qu'il y a de plus démocrate en matière sociale et fiscale. Puis, sa feuille de route militaire vient crédibiliser un Parti démocrate qui prête le flanc depuis trente ans aux attaques des républicains sur les questions de défense nationale.

Si sa campagne à l'investiture décolle, le premier à en souffrir pourrait d'ailleurs être le meneur actuel, Howard Dean, ancien gouverneur du Vermont, candidat de la marge que la position antiguerriste a rendu très populaire parmi les militants démocrates. Mais l'établissement du parti trouve M. Dean beaucoup trop «libéral» — au sens américain du terme — pour réunir une majorité à l'élection présidentielle. Si, par ailleurs, le général fait long feu, une hypothèse plausible le fait colistier à la vice-présidence. Si bien que le général est probablement là pour rester, ou que sa tentative le conduise.

Il ne faut pas prendre Wesley Clark pour l'antiguerriste radical qu'il n'est pas: ce qui le fait bondir par-dessus tout, ce n'est pas la décision d'évincer Saddam Hussein, mais plutôt l'aveuglante arrogance avec laquelle M. Bush, qui en souffre aujourd'hui, a cru pouvoir se passer du dialogue avec le reste du monde dans l'application de sa «guerre au terrorisme». Une position multilatéraliste — passant par l'ONU et l'OTAN — qui est aux antipodes de celle des faucons de la présidence actuelle. De sorte qu'un Wesley Clark à la Maison-Blanche vaudrait mieux que quatre années additionnelles de George W. Bush.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

UNE RUMEUR VOUDRAIT QUE CES DEUX-LÀ PROFITENT
D'UN CERTAIN PROJET DE LOI CONTROVERSÉ...



L E T T R E S

À vaincre sans péril...

La semaine dernière, avant la diffusion d'*À hauteur d'homme*, les journalistes ont fait leurs choux gras des écarts de langage de Bernard Landry comme si c'était le point culminant du documentaire. On comprend pourquoi: ils voulaient faire diversion sur l'impression amère que nous laissent leurs enfantillages et leur petitesse pendant la campagne électorale. Les journalistes sont essentiels à la démocratie et ils ont raison de serrer un candidat de plus près si celui-ci tente de s'esquiver. Mais l'acharnement dans ce domaine tourne au cirque, surtout quand la réponse qu'ils désirent obtenir est celle qu'ils veulent entendre. Jean Charest n'aurait pas davantage mérité pareil traitement. Le moment où Bernard Landry appelle le premier ministre élu pour le féliciter montre toute la noblesse et l'humilité dont les hommes politiques d'envergure savent faire preuve dans les moments difficiles. Quant aux journalistes, ils ne sortent certainement pas grandis du documentaire. Ils ont semblé plus intéressés à faire trébucher pour «faire vendre de la copie» qu'à informer le public. À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

André Sénéchal
Gatineau, 15 septembre 2003

Ces hommes de pouvoir
qu'on affiche trop

Réflexion brève et légèrement caustique en marge de l'actuel débat sur l'influence un peu gênante attribuée au «quatrième pouvoir». On trouve très choquante la façon démesurée dont les régimes politiques autoritaires ont tendance à afficher en public les figures qui les incarnent: Fidel Castro sur les immenses panneaux qui ornent les grandes artères de La Havane, Saddam Hussein sur des panneaux géants dans les rues de Bagdad, etc. Cet affichage dénué de toute pudeur ne vise essentiellement qu'une chose: asseoir plus solidement dans la population le régime en place et en assurer la stabilité à long terme. Jamais, dans notre système de démocratie parlementaire, un gouvernement élu n'oserait même songer à afficher de manière aussi omniprésente la tête de son chef. Une telle initiative aurait pour résultat immédiat de déclencher une vive réaction dans la population, et avec raison. C'est qu'il n'est pas dans nos valeurs et dans nos pratiques démocratiques de personnaliser ainsi l'exercice du pouvoir.

Assez curieusement, chez nous, les seules têtes qu'on expose en très gros plan sur les grands panneaux publicitaires des autoroutes ou à pleines pages dans les quotidiens sont celles de vedettes de l'information qui se mettent au service des grandes entreprises de presse. Des têtes d'affiche, animateurs d'émissions d'affaires publiques ou de tribunes téléphoniques dont certains, avec bien sûr la complicité de la direction, peuvent faire la pluie et le mauvais temps sur les ondes ou, à l'inverse, se spécialiser dans les balivernes pour mieux endormir la population. Ils exercent une influence indéniable sur l'opinion. Ce sont des entreprises à caractère privé dont les liens de parenté mutuelle nous sont assez bien connus, voire des entreprises à caractère public comme Radio-Canada, officiellement investie d'une mission par le gouvernement du Canada. Parce qu'elles sont en rapport direct avec la formation de l'opinion publique ou bien avec son aseptisation, ne conviendrait-il pas qu'on s'interroge davantage à leur sujet?

Pierre-Paul Sénéchal
Saint-Vallier-de-Bellechasse,
14 septembre 2003

Le OUI
de la ville de Québec

Le film de Jean-Claude Labrecque a rouvert une vieille plaie: le vote de la ville de Québec au référendum de 1995. «Le vote n'a pas été assez élevé dans la région de Québec», avait dit Jacques Parizeau dans son célèbre

discours de Shawinigan. «Si c'avait été à 55 %, l'indépendance serait faite», ajoute Bernard Landry! Voilà des gens scandaleusement mal informés!

Tous les comtés de Québec ont voté OUI, sauf Jean-Talon (la haute ville), qui n'a fait que 48,01 %. Rappelons que c'est le comté le plus «âgé» au Québec. Ajoutons une minorité anglophone plus nombreuse que dans les autres comtés de Québec et on a une bonne explication de ce mauvais résultat pour le OUI.

Charlesbourg a fait 53,2 %, Chauveau 54,5 %, Chutes-de-la-Chaudière 60,06 %, Lévis 56,54 %, La Peltre 54,75 %, Limoilou 51,9 %, Montmorency 57,56 %, Taschereau 59,05 % et Vanier 55,24 %. Total: 254 905 OUI et 208 152 NON, pour 55,04 % de OUI! Et ce, en dépit d'André Arthur qui, au sommet de sa gloire, nous matraquait les oreilles quatre heures par jour avec la fin prochaine du monde... Et aussi en dépit de 2,09 % d'électeurs anglophones et de 3,44 % d'immigrants...

Jacques Noël
Québec, 15 septembre 2003

Nos propres héros
littéraires

Dans un article paru dans le cahier spécial sur l'alphabétisation (*Des mots pour tous*, *Le Devoir*, 5 et 6 septembre 2003), on parle notamment d'apprentissage du goût de lire. On y fait mention des héros littéraires qui ont permis à différentes générations de s'initier à la lecture: Harry Potter, Martine, Tintin, Bob Morane, le Club des 5, les Trois Mousquetaires, Astérix. S'il est vrai que les héros d'antan étaient tous européens, la réalité d'aujourd'hui a bien changé. Pour susciter le plaisir de la lecture chez nos enfants, nous avons dorénavant Caillou, Mademoiselle C, Anicroche, Gargouille, qui peuplent la littérature jeunesse d'ici.

En cette année où les maisons d'édition Pierre Tisseyre et La Courte Échelle, reconnues au niveau international pour leurs collections jeunesse, célèbrent leurs 25 ans, il est dommage de constater que nos propres héros littéraires sont si peu reconnus qu'on oublie même d'en faire mention. Nous avons au Québec une expertise fort impressionnante dans le domaine de la littérature jeunesse, tant par le talent des auteurs et des illustrateurs que par la variété des éditeurs qui travaillent à produire des livres de qualité qui savent plaire aux jeunes. Il faut en parler!

Jean-Louis Fortin
Directeur général de l'Association nationale
des éditeurs de livres
Montréal, 15 septembre 2003

Mes attentes
vis-à-vis de l'Eglise

En discutant dernièrement avec des amis de la question du mariage des homosexuels, je me suis rendu compte au fil des échanges qu'il n'y avait que ma foi qui me faisait dire non au projet de loi sur le mariage des homosexuels. En effet, plusieurs arguments évoqués à travers tout ce débat sont franchement interrogateurs. Je ne veux pas revenir sur chacun d'eux puisque les analyses entendues à la radio ou lues dans les journaux depuis les deux derniers mois en ont fait état quotidiennement.

Ce que j'aimerais ajouter est une réflexion s'adressant à tous ceux qui, dans leur âme et conscience, adhèrent à la doctrine catholique romaine: qu'attendons-nous au juste de notre Eglise? Qu'elle bénisse toutes nos intentions, que celles-ci soient bonnes ou mauvaises? Qu'elle propose plusieurs doctrines selon nos volontés du moment, sans égard aux Saintes Écritures? Personnellement, je m'attends à ce qu'elle m'enseigne et me guide vers ce que Dieu attend de l'humanité qu'il a lui-même créée. Je m'attends à ce que l'Eglise m'enseigne les Saintes Écritures dans la vérité. Qu'elle n'ait pas peur de prendre la pa-

role et de parler lorsque c'est le temps. Qu'elle n'ait pas peur de proposer l'idéal chrétien même si, dans les faits, cet idéal est difficile, voire impossible à vivre... Personnellement, je ne suis pas toujours capable de vivre cet idéal, mais mon désir est de l'atteindre, et je m'attends à ce que l'Eglise m'aide.

Dans le contexte actuel du débat entourant le projet de loi sur le mariage des homosexuels, osons, comme chrétiens, aborder ces questions sur le sens sacré du mariage, du couple et de la sexualité. Osons partager notre foi avec d'autres points de vue. Osons dire que nous ne sommes pas d'accord sans jeter le blâme sur les homosexuels. Cette question est importante et doit être clairement discutée, peu importe le dénouement du projet de loi.

Isabelle Ethier
14 septembre 2003

La souveraineté dépassée?

Depuis quelque temps, certains journalistes, intellectuels et politiciens fédéralistes prétendent que la démarche des Québécois en vue de faire de leur État un pays souverain est complètement dépassée dans un contexte de mondialisation. Cette affirmation est quand même surprenante pour des spécialistes en la matière. Premièrement, comment peuvent-ils parler de la souveraineté du Québec sans l'avoir vécue et, surtout, d'une option politique qu'ils rejettent?

Je rappelle à ces personnes que le peuple québécois n'a jamais connu l'affranchissement collectif que comporte cette démarche et que toute affirmation est par conséquent très hypothétique. De plus, il faut noter que le point de vue de ces personnes s'articule sur leur propre expérience de souveraineté d'un pays et qu'il serait plus à propos ici de parler de la souveraineté du Canada lui-même puisque c'est la seule expérience que nous ayons vraiment vécue avec d'autres nations. À cet égard, leur position se justifie davantage car la souveraineté canadienne est plutôt vulnérable. Collés sur les États-Unis, les Canadiens ont de la difficulté à se distinguer et à prendre le contrôle de leur destinée. Même d'un point de vue culturel, le Canada est perçu dans le monde comme une succursale américaine. Sans le Québec, ce pays, aux yeux des Américains, a des allures de gros Oregon du Nord.

L'identité culturelle canadienne telle qu'on se plaît à la présenter comporte davantage les valeurs québécoises, n'en déplaise aux Rocheuses. L'ignorance partisane de nos concitoyens fédéralistes est à son comble quand ils nous comparent au reste du monde. J'ai moi-même eu la chance de visiter plusieurs pays dits souverains, et jamais les Suédois, ni les Espagnols, ni les Suisses, ni les Canadiens eux-mêmes ne m'ont dit que leur statut dans le monde était dépassé. Dans un contexte de mondialisation, compte tenu du fait que le rapprochement des économies exerce une pression sur les relations entre les pays, la souveraineté d'un pays et la vitalité de l'identité nationale de son peuple n'ont jamais été aussi importantes que maintenant. Pas besoin de la tête à Papineau pour comprendre ça: la mondialisation ne fera pas de la planète un gros McDonald. Il me semble que pour le respect du peuple du Québec dans sa démarche à protéger sa survie, ces personnes devraient, moralement à tout le moins, éviter de dire pareilles niaiseries à leurs concitoyens.

Au lieu de se constituer un référentiel politique en visitant la Floride pour une partie de golf, ils devraient resserrer leurs grilles d'analyse en s'ouvrant davantage sur le monde. De cela, les Québécois sortiraient gagnants. En se comparant constamment aux Américains, nos ténors de la fédération canadienne développent un sentiment d'infériorité et perçoivent leur survie économique et culturelle comme un obstacle et non comme un défi, et ça, c'est bien la dernière chose dont les Québécois aient besoin.

Bernard Dufourd
Montréal, 14 septembre 2003



Josée Boileau



Guy Taillefer

IDÉES

Une pénurie qui perdure

Crise du logement 101

Les coûts de construction sont excessifs et la méthode de fixation des loyers est à revoir

PIERRE FORTIN

Université du Québec à Montréal

Contrairement à ce qu'on observe ailleurs au Canada, il y a une importante pénurie de logements locatifs au Québec depuis 30 mois, particulièrement à Québec, à Montréal et à Gatineau. Les taux d'occupation excessivement bas y découlent d'un excédent important et persistant de la demande sur l'offre de logements. Deux facteurs fondamentaux expliquent cet état de choses.

Le premier est que les coûts de la construction résidentielle sont beaucoup plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada. Dans une étude publiée l'an dernier, le professeur François Des Rosiers, expert en gestion immobilière de l'Université Laval, a comparé les coûts moyens de construction d'une maison unifamiliale dans les diverses provinces canadiennes pour l'année 2001. Il a tiré ses renseignements d'une compilation effectuée par Statistique Canada à partir des permis de construction dans tout le Canada. Par mètre carré, ces coûts étaient de 951 \$ au Québec et de 798 \$ en moyenne dans les autres provinces. Le coût unitaire de construction au Québec était donc plus élevé de 19 % qu'ailleurs au Canada. Même si ces chiffres concernent l'unifamilial, il ne fait aucun doute que l'écart interprovincial de coût qu'ils mettent en lumière reflète la situation générale dans l'industrie de la construction résidentielle et s'applique aussi en gros au logement locatif.

Le second facteur est que, depuis le dernier sommet de l'activité immobilière, en 1988, les loyers ont progressé beaucoup plus lentement au Québec qu'ailleurs au Canada. Au Québec, ils ont augmenté de 26 %. C'est beaucoup moins que l'indice général du coût de la vie, qui a crû de 41 %. Comparativement à tout ce qu'il achète, le locataire québécois paie 10 % moins pour occuper un logement aujourd'hui qu'il y a 15 ans. Dans le reste du Canada, au contraire, les loyers ont plus ou moins suivi le coût de la vie. Ils ont augmenté de 40 %. Rappelons simplement que le petit quatre-pièces qui se loue 600 \$ par mois à Montréal exige un loyer de 1000 \$ à Vancouver et de 1100 \$ à Toronto.

En somme, les logements locatifs coûtent plus cher à construire et à rénover mais se louent moins cher au Québec qu'ailleurs. Par conséquent, tout le monde veut louer mais personne ne veut construire ou rénover. D'où la pénurie chronique de logements de bonne qualité, ce qui frustre les locataires, entraîne la multiplication des «centres de crise» autour du 1^{er} juillet et suscite des demandes d'intervention accrue de l'État dans le secteur.

Une bonne récession réglerait le problème. Avec moins de revenus et plus de chômage, la demande de

logement baisserait et la pénurie disparaîtrait! Mais si on veut que la pénurie se résorbe dans un contexte économique normal, on ne peut intervenir que de deux manières: combattre les coûts de construction élevés et laisser les loyers suivre le coût de la vie en général. Dans les milieux de la construction, on s'accorde généralement pour dire qu'à l'heure actuelle, un logement de quatre pièces n'est rentable à construire que s'il va ensuite chercher un loyer mensuel de 800 \$. Or n'importe qui est capable de calculer que si on dégraisait les coûts de construction au Québec de 19 % pour les ramener au niveau de la moyenne canadienne, le loyer requis pour assurer la rentabilité du quatre-pièces ne serait plus de 800 \$ mais de 670 \$. Inutile d'insister sur la différence énorme que cela ferait pour le locataire moyen.

Comment abaisser les coûts excessifs de la construction résidentielle au Québec? Les grands responsables de la situation ne sont pas les entrepreneurs individuels mais les gouvernements et les hautes instances de l'industrie. Ces derniers régissent le bâtiment et l'ensemble de la construction au moyen de conventions, de lois et de règlements complexes, rigides et coûteux qui, sous plusieurs aspects, n'ont d'équivalent nulle part ailleurs en Amérique du Nord. Le fardeau financier que le gouvernement et l'industrie imposent ainsi au secteur résidentiel est très lourd. Face aux conséquences graves que cela fait subir au logement à l'heure actuelle, une sérieuse remise en question des règles et des pratiques de ce secteur est impérative.

Pour résoudre la crise, il faut aussi permettre aux loyers de refléter plus fidèlement l'évolution du coût de la vie et des coûts de construction et de rénovation à moyen terme. La principale raison qui explique la hausse relativement faible des loyers au Québec depuis 15 ans est la stagnation profonde et prolongée qui a marqué l'évolution économique de 1990 à 1997. Pendant cette période, la demande de logements locatifs s'est affaïssée. Les loyers ont souvent diminué ou augmenté à un rythme inférieur à celui que permettait la Régie du logement.

Rattrapage

Le problème vient du fait qu'au cours de la reprise qui a suivi, en 1998-2003, les règles de fixation des loyers de la Régie ont empêché tout rattrapage des loyers sur le retard pris en 1988-97. C'est pourquoi leur hausse cumulative pour l'ensemble des 15 années 1988-2003 est demeurée nettement inférieure à celle des loyers ailleurs au Canada. Si les loyers au Québec avaient augmenté de 40 % comme ailleurs au Canada plutôt que de 26 % depuis 15 ans, les quatre-pièces se louerait 660 \$ au lieu de 600 \$. Contrairement à la philosophie qui fut la base de la création de la Régie du logement, il y a 25 ans, les règles de l'organisme ont dans les faits très mal protégé les valeurs investies par les propriétaires de logements à moyen terme. Bref, les règles de la Régie protègent les locataires à la hausse mais ne protègent pas les propriétaires à la baisse.

Les
logements
locatifs
coûtent
plus cher
à construire
et à rénover
mais
se louent
moins cher
au Québec
qu'ailleurs



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le fardeau financier que le gouvernement et l'industrie imposent au secteur résidentiel est très lourd.

C'est pourquoi le processus actuel de révision des règles de la Régie, qui concernent les hausses de loyer après un changement de locataire ou une rénovation du logement, revêt une si grande importance.

En somme, dans les grandes villes du Québec, le logement de quatre pièces se loue présentement 600 \$, mais un loyer de 800 \$ serait nécessaire pour qu'il soit minimalement rentable d'en construire de nouvelles unités. S'il faut croire les chiffres de Statistique Canada, les deux tiers de la différence de

200 \$ entre ces deux montants sont attribuables aux coûts de construction excessifs; le dernier tiers, aux règles de fixation des loyers de la Régie du logement.

Si on veut vraiment résoudre la crise du logement plutôt que faire semblant, il faut absolument revoir en profondeur la gestion de l'industrie de la construction résidentielle, d'une part, et la méthode de fixation des loyers, d'autre part. Le reste, comme on dit, n'est que littérature.

Où va le Québec?

Chasser l'insupportable et fonder un pays

CLAUDE BARITEAU

Anthropologue à l'Université Laval

Dernier de deux textes

Je ne suis pas le seul à dire qu'il faut faire en priorité le pays du Québec. Plus de 2,5 millions de Québécois de toutes origines le disent, conscients qu'ils sont de vivre dans un univers de sens qui n'est pas le leur. Or ce n'est pas ce message que véhicule le parti qui a pour mission de promouvoir cet objectif.

Son message propose une «gouvernance» progressiste et un pays à faire un jour dans une nouvelle union avec le Canada. A quelques occasions, je l'ai exposé à des Français. Ils m'ont vite fait comprendre qu'il n'est pas hiérarchisé et banalise l'ALENA. «Si vous voulez faire un pays, cet objectif doit primer, m'ont-ils dit. Il vous permettra de devenir membres des Nations unies et de l'ALENA.»

Un maçon français, autodidacte, m'a dit: «Si je vous comprends bien, le chef du Parti québécois veut être le général de Gaulle de la libération, le général Pétain de la collaboration en attendant de décréter le grand jour, et a comme ambition de réaliser au Canada une union confédérale selon le modèle européen.» J'en fus estomaqué.

En France, on sait qu'on ne peut pas faire tout ça en même temps. On le sait pour l'avoir vécu mais aussi parce qu'on connaît les différences entre une nation politique occupée et une minorité

nationale, de même qu'entre la France et l'Union européenne.

Le grand mélange

Ici, tout est emmêlé et plusieurs d'entre nous ne savent même pas ce que nous sommes. Certains nous disent une collectivité, d'autres une nation culturelle, une minorité nationale ou un peuple. Selon celui qui parle, nous changeons de statut. Mais attention. Pour la majorité des analystes, nous ne serions surtout pas une nation politique occupée. Pourtant, c'est ce que nous sommes. De jour en jour, le Canada se déploie chez nous, sans notre accord, avec plusieurs complices.

Ces complices excellent à tout confondre. Ils sont nombreux dans les organismes canadiens et québécois. Plutôt que de qualifier de nation politique les Québécois de toutes origines, ils les segmentent et utilisent le terme «Québécois» pour cibler les descendants des Français. La majorité des médias fait de même ainsi qu'un nombre impressionnant d'intellectuels subventionnés pour penser et écrire. Du coup, il nous est difficile de bien nous lire et de bien lire la réalité internationale.

Je l'ai constaté lors d'un séminaire doctoral sur la mondialisation. Les étudiants européens, dont sept Français, se démarquaient nettement des étudiants québécois. Ils connaissaient le monde et savaient en parler. Je l'ai constaté de nouveau lors de mon séjour. Même la vendeuse de journaux peut tenir un discours convaincant sur la France et l'état du monde.

Être acteur et avoir une place dans le monde, ça per-

met de bien se lire et de bien lire les autres. N'être qu'un sujet fait en sorte que ce sont les maîtres qui pensent et parlent pour nous. Le sujet écoute. Parler du monde en homme libre lui est interdit. Il doit en parler en sujet. C'est ce qui fait que nous déformons le monde dès que nous en parlons.

Or, sans une lecture claire de nous-mêmes et du monde, les acteurs se terrent, ce que font nombre de Québécois qui veulent un pays. Ils cherchent, échangent entre eux et bougent à peine parce que, pour bouger, ils doivent savoir qui ils sont et où ils vont. Dans un contexte flou, seuls des sujets s'agitent car ils suivent le chef. À l'aveugle. Plus ils le suivent, plus le chef impose ses vues.

Un pays à faire

Le Québec ne deviendra jamais un pays de cette façon. Il le sera seulement avec des acteurs qui veulent le construire. Il en est ainsi de tout mouvement de libération. Le chef canalise la détermination des acteurs. Voilà qui nous ramène à l'essentiel: hiérarchiser et préciser le message. Hiérarchiser, c'est faire en priorité le pays du Québec. Préciser, c'est dévoiler l'univers dans lequel nous envisageons de vivre collectivement. Nous en sommes là.

Plus nous clarifions le message, plus deviendront insupportables l'univers canadien et la confusion autour de ce que nous voulons et de ce que nous sommes. Un message clair nous sortira de nos abris car nous voudrions le faire entendre. C'est là que commencera l'action.

Ici, plus nous occuperons la place publique, plus il y aura de blocages. Mais plus il y en aura, plus la pression montera. Nous savons comment faire bouger les choses et comment les canaliser. Nous l'avons déjà fait. Nous pouvons le refaire. Sur la scène internationale, ce sera plus compliqué. Il faudra être ingénieux car le Canada occupe cet espace et nous y dépeint comme des nationalistes faisant une poussée de fièvre ethnique, ce qui est insupportable, notre mouvement n'étant en rien cela.

À l'occasion de mon séjour, j'ai révélé aux Français que ce qui nous anime avant tout est de créer un État de droit dont les citoyens seront des individus libres et égaux qui partagent, en commun, des valeurs républicaines. Je fus applaudi. Ils ne comprenaient toutefois pas que cela ne se fasse pas lors de la fondation du Québec. Pour eux, faire un pays, c'est précisément s'approprier le champ politique.

A bien y penser, la voie qui mène au pays du Québec

Affirmer la
souveraineté
du peuple,
c'est ce que
nous ont
appris les
Américains,
les Français
et plusieurs
autres
nations
politiques

est l'adoption, par les Québécois, d'une constitution, inspirée des régimes républicains, qui en fait les seuls maîtres d'œuvre de leur destin. Avec elle, nous passerons d'un statut de sujets à celui d'acteurs qui fondent leur pays. Les régimes républicains ont cette qualité.

Affirmer la souveraineté du peuple, c'est ce que nous ont appris les Américains, les Français et plusieurs autres nations politiques. Comme il répugne aux Québécois de ne pas être les artisans de leur destin, il nous revient de nous départir d'un régime parlementaire issu du colonialisme en inventant un cadre politique qui corresponde à nos exigences.

Voilà un grand défi, de loin plus important qu'un projet de société. Ici, nous avons hélas tendance à confondre ou à lier projet de pays et projet de société. Dans tous les pays, il y a divers projets de société. En France, le projet de société de la droite n'est pas celui des socialistes, encore moins celui des communistes. Néanmoins, ces partis partagent une volonté de vivre ensemble et les règles qui en font des républicains.

Fonder un pays, c'est instituer le cadre politique du vivre ensemble. Créer ce cadre doit primer car on ne bâtit pas un pays comme on restaure une province. Il faut un cadre approuvé par le peuple. C'est l'infrastructure au sein de laquelle s'activeront les promoteurs de projets de société. D'où son caractère incontournable.

Un tel cadre comprend habituellement les règles qu'adoptent les citoyens pour exercer un contrôle sur leurs élus et participer aux prises de décision. Ce sont: 1- la séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif, les modalités pouvant varier mais la séparation étant fondamentale; 2- les mécanismes favorisant les débats et la participation des citoyens sur la place publique, dans les médias, à l'Assemblée nationale et aux commissions parlementaires; 3- les procédures de nomination des juges et des grands commis de l'État; enfin, 4- les pratiques acceptées dans le financement des partis et le lobbying.

Ce cadre prendra forme quand nous sortirons de nos abris pour tuer la mort, chasser l'insupportable, débattre de notre vivre ensemble et bâtir le pays que nous voulons républicain. Alors là, bâtisseurs devenus, nous ferons des choses ensemble. Quand j'imagine cela, je nous entends parler. Du privé au public. Je nous vois naître et déjà grands. Je nous vois debout ici et dans le monde. Présents et actifs. Je vois le Québec pays.



ARCHIVES LE DEVOIR

Plus de 2,5 millions de Québécois de toutes origines disent maintenant qu'il faut faire en priorité le pays du Québec.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau, Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation) ; Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits divers), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Julie Carpentier (pages éditoriales, sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (science) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Daniel Razinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MARIAGE

SUITE DE LA PAGE 1

Ils pourront reprendre leurs efforts après le départ de Jean Chrétien.

Même s'il s'est fait donner cet avertissement par une collègue normalement tenue à la solidarité ministérielle, le ministre de la Justice, Martin Cauchon, n'a pas paru secoué, affirmant qu'il s'agissait non seulement d'une politique gouvernementale mais aussi du parti. Il a défendu le processus du gouvernement et s'est dit confiant de voir M. Martin s'y conformer.

Mais son message était clair. Le prochain chef serait confronté aux mêmes difficultés que M. Chrétien, même s'il est normal qu'il forme un nouveau cabinet et élabore ses propres politiques. «Ce qui est vrai pour le gouvernement actuel sera aussi vrai pour un prochain gouvernement», a répété M. Cauchon à plusieurs reprises.

La réalité incontournable à laquelle fait face le gouvernement est la suivante. Depuis le début de l'année, deux jugements de cours d'appel provinciales, que le gouvernement n'a pas portés en appel, ont déclaré que la définition actuelle du mariage était discriminatoire puisqu'elle excluait les couples de même sexe. La cour de la Colombie-Britannique avait donné un an au gouvernement pour se conformer, mais la cour ontarienne n'a offert aucun délai et a même exigé la célébration immédiate de ces mariages. Plusieurs centaines ont déjà eu lieu depuis.

Le porte-parole de M. Martin, Scott Reid, a refusé de commenter la déclaration de Mme McLellan, ne l'ayant pas entendue. Il n'est toutefois pas question, a-t-il indiqué, de tout balancer par la fenêtre et surtout de mettre fin au renvoi devant la cour. «M. Martin a simplement dit qu'il ne fallait pas refuser, durant le débat, d'examiner toutes les options, y compris celles qui ne correspondent pas à ses vues. La solution du gouvernement a sa préférence et il n'est pas question d'accepter une solution qui serait contraire à la charte», a-t-il dit.

Plusieurs députés conviennent, comme M. Cauchon, que les jugements sont là pour rester et que le gouvernement ne pourra éviter de prendre ses responsabilités.

«On ne peut pas considérer que cela n'existe plus. On a un problème réel. Les tribunaux nous ont dit qu'une de nos lois allait à l'encontre de la charte. Il faut faire quelque chose», a noté le député québécois Jacques Saada.

«Nous sommes dans une position sur le plan juridique où nous ne pouvons pas rester à ne rien faire. Nous devons avoir une législation, mais nous avons aussi du temps, environ un an, pour trouver une solution», a renchéri son collègue ontarien Derek Lee.

L'ouverture de M. Martin ne semble pas étrangère à la position défendue par certains députés proches de son organisation. C'est le cas de M. Lee. Ce dernier a confié hier qu'il tentait depuis plusieurs mois de trouver une «troisième option qui nous permettrait de nous conformer aux objectifs de la charte sans nécessairement changer la définition actuelle du mariage». Il n'y est pas encore parvenu mais souhaite que des députés de tous les partis tentent maintenant d'y travailler ensemble, que ce soit au sein d'un comité parlementaire ou de façon informelle.

Le gouvernement n'aura de toute façon pas beaucoup de répit sur ce front. Le chef allianciste, Stephen Harper, a confirmé hier qu'il avait l'intention, d'ici une à deux semaines, de présenter personnellement un projet de loi qui définirait le mariage comme étant l'union entre un homme et une femme.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-9667
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DÉFICIT

Le gouvernement Charest devra couper 20 % du budget global des ministères autres que la Santé et l'Éducation

SUITE DE LA PAGE 1

devra éponger, ce qui, ajouté aux baisses d'impôt de un milliard, porte à quatre milliards de dollars le manque à gagner pour boucler le budget de l'an prochain, selon les projections actuelles du ministère des Finances.

Il ne faut pas trop compter sur l'exercice de «réingénierie» amorcé par le gouvernement pour sortir de cette impasse financière, estime-t-on dans les offices du ministère des Finances. En dépit de ses pompesuses ambitions, la réingénierie n'aura qu'un effet marginal sur les dépenses budgétaires du gouvernement, du moins à court terme.

Quatre milliards sur un budget de 56,6 milliards, c'est relativement peu, souligne-t-on au cabinet de Jean Charest. Mais au ministère des Finances, on ne voit pas les choses du même œil. Le gouvernement Charest a promis de hausser les budgets de la Santé et de l'Éducation, qui représentent 60 % des dépenses du gouvernement s'élevant à 48 milliards. C'est donc dire que les compressions devront être faites dans les autres ministères, qui accaparent 20 milliards du budget de dépenses de l'État. Or, quatre milliards de 20 milliards, c'est 20 % du budget global de ces ministères, ce qui ne peut être retranché d'un coup sans pleurs ni grincements de dents.

On s'interroge sur la promesse de Jean Charest, qui veut que le fardeau fiscal au Québec soit ramené à la moyenne canadienne. Au fil des ans, l'État du Québec s'est doté de missions que les autres provinces ont laissées à Ottawa ou n'ont tout simplement pas voulu assumer. Seul le Québec finance son propre ministère du Revenu alors que le fé-

déral perçoit les impôts des autres provinces. Le Québec s'est doté d'un ministère des Relations internationales et d'un réseau de délégations à l'étranger. Il dépense aussi beaucoup plus par habitant que les autres provinces pour soutenir la culture. Avoir une fiscalité semblable aux autres provinces, c'est aussi avoir un État qui devra se contenter d'occuper la même place, raisonne-t-on.

Le gouvernement Charest entend exercer un contrôle serré des dépenses et réduire les dépenses fiscales. C'est ce que le dernier budget Séguin a fait: la moitié des sommes servant à colmater l'impasse budgétaire est venue de la réduction des dépenses de programmes; l'autre moitié provient de la diminution des dépenses fiscales grâce aux coupes dans les crédits d'impôt aux entreprises. Avec sa réingénierie, qui commence par une révision des programmes gouvernementaux, on passe maintenant aux garderies à 5 \$ par jour pour en abaisser le coût pour l'État. Même aux Transports, la réingénierie déclinée sous la forme de partenariats public-privé pourrait générer des économies à court terme, assure-t-on.

Au cabinet du premier ministre, on reconnaît que la croissance moyenne de 2,5 % prévue dans le budget Séguin n'est pas au rendez-vous. Au Canada, la croissance a été négative au deuxième trimestre. Les données pour le Québec n'ont pas encore été publiées mais devraient ressembler aux résultats de l'ensemble canadien. On se console en faisant remarquer que la demande intérieure, de laquelle dépendent davantage les revenus de l'État, s'est maintenue. On s'attend aussi à ce que la reprise prévue aux États-Unis se matérialise et se répercute rapidement au Québec.

UdeM

«Les contacts avec l'UQTR sont récents, mais le projet avance à la vitesse grand V»

SUITE DE LA PAGE 1

choix pour s'acquitter de la totalité de la formation théorique des étudiants durant l'année préparatoire et les deux premières années de formation en médecine, a indiqué hier le D^r Raymond Lalande, vice-doyen aux études de premier cycle à la faculté de médecine de l'Université de Montréal. «Les contacts avec l'UQTR sont récents, mais le projet avance à la vitesse grand V. On souhaite que ce soit un véritable partenariat. Ils vont faire leur propre analyse. On pense que c'est un projet gagnant pour tout le monde», a expliqué ce dernier hier.

L'Université de Montréal voit dans ce projet de minifaculté hors les murs une solution de choix pour résoudre le problème criant du manque d'effectifs en Mauricie — dont le plan d'effectifs n'est comblé qu'à 76 % — et dans d'autres régions. L'UdeM fait le pari que les étudiants formés à Trois-Rivières choisiront un jour de grossir les effectifs mauriciens ou d'autres régions mal desservies.

La Mauricie a en effet connu de nombreux déboires ces dernières années en raison de la pénurie de médecins qui y sévit. Les ratés survenus à l'urgence du Centre hospitalier du Centre de la Mauricie (CHCM) ont fait la manchette en 2000, puis en 2002, après le décès médiatisé d'un patient transféré à Trois-Rivières en raison de la fermeture de nuit de l'urgence de Shawinigan.

Selon le D^r Lalande, il est clair que cette formule, testée ailleurs, pourrait avoir un impact sur le problème chronique de la répartition des effectifs en région. «Un projet semblable a été développé par l'université de Washington à Seattle, où on a réalisé que 70 % des diplômés choisissaient de travailler dans des milieux similaires à celui de leur formation», soutient le porte-parole de la faculté.

Un projet similaire serait aussi en chantier à l'université de Colombie-Britannique, où la faculté de médecine projette d'essaimer à Prince-George et sur l'île de Victoria. «Tous les efforts ont été faits pour régler les problèmes de répartition. On n'a pas trouvé de solution magique. Est-ce que le lieu de formation peut jouer? Nous, on croit que oui», insiste le D^r Lalande.

Les étudiants de cette faculté régionale recevraient une formation en tout point similaire à celle offerte à l'UdeM mais jouiraient d'un contact privilégié avec la réalité de la médecine en région, estime-t-il.

Selon le D^r Lalande, la présence d'un bassin important de spécialistes et d'omnipraticiens au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières rend tout à fait plausible la création d'un milieu d'enseignement

complètement autonome. Les étudiants pourront aussi réaliser des stages dans d'autres hôpitaux de plus petite envergure, à Shawinigan ou à La Tuque. «Ce n'est pas une hérésie de penser qu'on peut entièrement former des étudiants à l'extérieur du campus de l'Université de Montréal», explique le vice-doyen.

Dans la meilleure des hypothèses étudiées, cette minifaculté recevrait ses premiers étudiants en médecine dès l'automne 2004. On souhaite d'abord accueillir une première cohorte de 32 étudiants dans le cours de préparatoire. A terme, près de 150 étudiants en médecine et 20 étudiants au programme de résidence en médecine familiale s'installeraient donc dans la région. On ignore encore toutefois la somme des investissements nécessaires pour donner vie à cette extension de l'UdeM en Mauricie.

Le projet de faculté trifluvienne a déjà reçu l'approbation du Conseil de la faculté de médecine et le feu vert du recteur de l'UdeM, Robert Lacroix, affirme le D^r Lalande. «Le nouveau doyen, le D^r Jean Rouleau, a joué un rôle de locomotive dans ce projet et nous avons un appui inconditionnel du recteur, précise ce dernier. On espère que, lorsque le projet va arriver sur les bureaux des deux ministres concernés à la fin octobre, ils vont l'appuyer».

Par crainte de faire déraiper le projet, on se gardait hier, en Mauricie, de commenter ce projet de minifaculté dévoilé mardi par Le Nouvelliste. Le quotidien régional encensait déjà l'idée hier, considérée comme un «remède de cheval» pour cicatriser les plaies d'une des régions les «plus malades» du Québec en matière de ressources médicales.

«On a pris la décision de ne pas accorder d'entrevue, car il s'agit d'un dossier délicat dans lequel beaucoup d'acteurs sont impliqués», a indiqué hier René Lord, responsable des communications au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRT). En effet, le conseil d'administration du CHRT n'a toujours pas donné son aval au projet.

«Tant que les ficelles de ce projet ne seront pas attachées, nous ne ferons pas de commentaires. Il y a actuellement des rencontres préliminaires et nous sommes à explorer le projet», a aussi soutenu Jeanine Routhier, responsable des communications à l'UQTR.

Mais selon le porte-parole de l'UdeM, le projet concorde tout à fait avec les visées du gouvernement libéral, qui a promis d'augmenter sensiblement les admissions dans les facultés de médecine. Et le nouveau titulaire de la Santé, le D^r Philippe Couillard, mis au parfum de l'idée, y verrait une solution originale pour résoudre le casse-tête des effectifs médicaux en région.

UFOLAND

«L'endroit n'attirait pas beaucoup de touristes»

SUITE DE LA PAGE 1

entrevues télévisées (de préférence en direct) et exigeant désormais qu'on l'appelle «Sa Sainteté Raël».

Toujours est-il que la fermeture des lieux, décidée au cœur de la saison touristique, s'est faite dans une discrétion telle à Maricourt que le maire de ce village de 501 âmes, Michaël Selby, n'en a tout simplement jamais entendu parler. «Vous me l'apprenez, a-t-il dit. J'avais remarqué toutefois que les panneaux touristiques annonçant le centre UFOland ont disparu dans les derniers mois. Mais je n'en savais pas plus. S'ils ont payé leurs taxes, c'est l'essentiel!»

Tout en reconnaissant que la cohabitation entre les amis des Elohim — présents par les râliens comme les habitants d'une autre planète pour lesquels Claude Vorilhon et ses partisans souhaitent ériger une ambassade sur Terre — et les habitants de Maricourt a toujours été harmonieuse, M. Selby dit toutefois n'être guère étonné du geste du mouvement soucoupiste. «L'endroit n'attirait pas beaucoup de touristes, dit-il. Et puis, pour l'avoir visité, je peux vous dire qu'il n'y avait rien de très intéressant à voir.»

Depuis mai 2002, UFOland a en effet disparu des guides touristiques de la région des Cantons-de-l'Est, où il a trôné fièrement, sur papier glacé et pendant trois ans, entre des cultivateurs de fraises et la station de ski d'Owlhead. Les panneaux bleus annonçant le centre — panneaux souvent controversés — ont également été retirés du bord des routes à la même époque.

«Ce n'était pas vraiment un site connu, confirme Alain Larouche, directeur général de Tourisme Cantons-de-l'Est. Son retrait des guides a été pour nous un soulagement, car ce centre était surtout une source de problèmes.» Sa fermeture définitive, dont il n'avait, lui aussi, pas entendu parler, le laisse par ailleurs totalement indifférent.

«Nous n'avons plus de contacts avec ces gens-là», dit-il.

Le cadenas mis sur la porte d'UFOland ne signifie pas pour autant le départ du Québec de M. Vorilhon et de son entourage. Le bâtiment aux allures futuristes de Maricourt, construit avec des bottes de paille, demeure encore, avec ses dépendances, le siège social québécois du mouvement où le chef vit et où «deux semaines par année, pendant les vacances de la construction, on voit passer un peu plus de gens que d'habitude», précise M. Selby.

PARTENAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

de l'État québécois. Au quatrième volet, qui aborde la subsidiarité, ou «quelle instance peut le mieux faire les choses?», le cadre responsable d'une unité administrative est littéralement pris par la main sur le chemin du partenariat. On lui demande d'abord s'il existe d'autres fournisseurs du service (programme, intervention ou produit) qui seraient au moins aussi aptes à le livrer. On continue en lui demandant s'il est possible que le service soit offert avec une autre instance interne ou externe au ministère.

Le fonctionnaire doit par la suite donner des exemples d'autres gouvernements qui offrent un service semblable en partenariat public-privé ou qui ont cédé cette responsabilité au privé. Le Conseil du trésor demande également comment faire pour emprunter cette voie. Et il ajoute: «Qui sont les partenaires potentiels?»

Suit une question qui ouvre la porte sinon à la privatisation, du moins à l'impartition: «Ce service peut-il être offert par le secteur privé sans altérer la mission de base de l'État ou la qualité de la prestation de ce service?»

Tout ce pan du projet de réingénierie n'est pas sans rappeler le défilé de promoteurs privés qu'avait provoqué la Ville de Montréal en 1996 et 1997 alors qu'on avait cherché à se débarrasser de certaines responsabilités vers le privé pour des motifs de difficultés budgétaires. Les firmes d'ingénierie, les cabinets d'avocats, les firmes comptables et les grandes institutions financières, entre autres, s'étaient bousculées au portillon de l'hôtel de ville, voyant dans l'invitation montréalaise un tremplin pour étendre l'idée d'allier d'expertise du public au savoir-faire du privé au gouvernement du Québec.

Chose certaine, le 30 septembre prochain, date butoir pour la remise de l'analyse des ministères, la présidente du Conseil du trésor aura entre les mains le nom des entreprises habilitées à collaborer avec l'État, voire à le remplacer dans certains secteurs. Ces résultats devraient conduire le Conseil du trésor à produire à compter de la mi-octobre un plan de réingénierie applicable dès la prochaine année budgétaire dans chacun des ministères.

Parmi les autres volets abordés dans le document, on retrouve la justification selon laquelle tel ou tel service répond encore à la mission essentielle de l'État. Sans détour, le Conseil du trésor évoque la possibilité de la disparition de services, et le fonctionnaire doit en analyser les incidences sur le ministère et sur la population, par exemple. On demande également d'évaluer s'il est possible de modifier une législation dans le cas où le ministère «est juridiquement tenu d'offrir certains services».

Sur le plan de l'efficacité, on remet en question la nécessité d'offrir des services sur papier et sur support électronique. En ce qui concerne l'utilisation des locaux, le Conseil du trésor ne demande pas s'il est possible de les partager avec d'autres unités administratives mais plutôt comment y parvenir.

De la même façon, on ne demande pas s'il serait pertinent de «diminuer le nombre et la durée de vie des comités internes et externes qui siègent en regard» de ce service mais plutôt comment le faire. Les nombreux comités-conseils, de réflexion et d'analyse sont vraisemblablement dans la mire du gouvernement Charest.

Même si le premier ministre et sa collègue au Conseil du trésor se défendent en ce qui a trait à l'objectif poursuivi, qui ne consisterait pas à faire des économies afin de financer les baisses d'impôt promises, cette réingénierie que l'on présente depuis la fin de semaine comme la «modernisation de l'État» remet pourtant en question le nombre d'employés. Combien de fonctionnaires ont l'intention de prendre leur retraite d'ici trois ou cinq ans? Prévoit-on de les remplacer? Ces personnes occuperont-elles des postes stratégiques? «Une rationalisation des effectifs peut-elle être effectuée tout en maintenant la qualité du service à la clientèle?», demande le Conseil du trésor.

Le gouvernement prévoit de démarrer «l'opération des crédits détaillés» pour la mise en œuvre de la réingénierie dès janvier prochain.

Un homme affirmant appartenir à al-Qaïda prend des étudiants en otages aux E.-U.

ASSOCIATED PRESS

Dyersburg, Tennessee — Un homme armé d'un pistolet et d'un couteau de boucher affirmant appartenir à al-Qaïda a pris en otage une classe d'une université du Tennessee hier après-midi mais avait libéré quatre étudiants en soirée hier, selon les autorités.

Aucun coup de feu ni blessé n'a été signalé lors de cette prise d'otages au Dyersburg State Community College, à environ 120 kilomètres au nord-est de Memphis. Le forcené n'a formulé aucune exigence mais a menacé de se tuer, selon le chef de la police, Bobby Williamson. Le FBI a été appelé, mais selon M. Williamson, les autorités n'ont aucune raison de croire que l'homme est membre d'al-Qaïda. Des responsables du département de la Justice ont eux aussi fait savoir qu'aucun élément ne venait corroborer les affirmations du forcené.

Selon Bobby Williamson, entre 12 et 16 personnes se trouvaient dans la salle de classe au moment de la prise d'otages. La police a refusé de communiquer l'identité du forcené mais a précisé qu'il n'était ni étudiant ni employé par l'université. Les autorités communiquent avec lui avec les téléphones portables des étudiants, «mais il refuse de nous parler directement», selon le chef Williamson.

Ils s'entretiennent également avec sa sœur, mais le forcené refuse également de lui parler. «Je pense qu'il va finir par se rendre», a estimé Bobby Williamson. Une équipe des forces spéciales d'intervention et cinq négociateurs ont été appelés sur les lieux et le campus a été évacué.

L'OMC doit se réformer

Québec (PC) — Des changements s'imposent au sein de l'Organisation mondiale du commerce à la suite de l'échec de Cancin, a soutenu hier le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew. «Est-ce que l'unanimité des pays doit être la règle constamment? Quand on était 23 ou 24 pays au GATT, on y arrivait, même si c'était déjà très difficile. Mais là, on est 148 pays à l'OMC», a souligné le ministre en marge du 3^e Congrès mondial des chambres de commerce, à Québec.